

## REUNION DU CONSEIL

Vendredi 8 décembre 2017

*La séance est ouverte par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, à 9 heures 06.*

### **M. le Président**

La séance est ouverte. Je vous rappelle que nous en sommes à notre 15<sup>e</sup> réunion de conseil métropolitain, ce qui signifie que nous travaillons beaucoup, et c'est très bien ainsi. Je salue au passage les parlementaires qui ont accepté de rester membres du conseil métropolitain, ce qui honore notre conseil. Nous sommes très fiers de vous avoir parmi nous, même si vous ne pouvez pas occuper de fonctions exécutives, comme la loi l'empêche, malheureusement. Notre secrétaire de séance sera Ivan ITZKOVITCH.

Avant d'aborder les délibérations, je souhaitais vous dire un mot sur le livre que vous avez devant vous. Il s'agit du livre édité par le Pavillon de l'Arsenal à l'issue du concours « Inventons la métropole du Grand Paris ». Je vous conseille de le regarder, et je vous rappelle que ce concours a permis, en un an, de dégager 7,2 milliards d'euros financés par le privé, et seulement 200 millions d'euros par le public. Cela représente 2,1 millions de mètres carrés à construire sur environ 170 hectares, avec des projets d'une audace architecturale que vous pourrez constater, pour ceux et celles qui n'ont pas pu venir au Pavillon de l'Arsenal. La semaine dernière, nous étions 2 200 pour inaugurer l'exposition qui durera trois mois. Je vous conseille d'y aller. Les 51 maquettes des 51 vainqueurs, voire même davantage, y sont exposées, ainsi que les planches qui reprennent les projets des 154 aménageurs retenus pour la dernière phase, avant le jury final. C'est tout à fait exceptionnel. Cela fait 1,2 point de PIB pour l'aire métropolitaine. Lorsque l'on demande, en l'espace d'un an, comment la Métropole fonctionne, ceci suffit à expliquer comment.

Je souhaitais vous dire combien je suis heureux d'avoir à mes côtés une personne que tout le monde ne connaît pas forcément, Méka BRUNEL, la Présidente de notre comité de développement. Elle a accepté de présider ce comité de développement. Elle est la Directrice générale de GECINA et a une expérience internationale avérée. Sa responsabilité opérationnelle lui permet forcément de diriger avec beaucoup de

talent notre CODEV auquel notre ami Philippe LAURENT, que je viens d'accueillir, participe en tant que délégué de notre Bureau métropolitain et de Président. Je la remercie, car elle s'est déjà engagée dans les travaux qui concernent les centres villes vivants, le PCAEM ou d'autres sujets, y compris la logistique du dernier kilomètre, car le CODEV aura rapidement des propositions à faire dans tous ces domaines. Je souhaitais simplement qu'elle soit avec nous une partie de la matinée pour que vous la connaissiez, et je pense que vous pouvez l'encourager dans ces fonctions importantes. En effet, 80 personnes participent à ce CODEV et se réunissent très régulièrement. Vous pouvez l'encourager par vos applaudissements, car elle le mérite.

### 1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017

#### **M. le Président**

Nous allons rentrer dans le cadre normal de notre délibération. Dans un premier temps, l'approbation ou non du procès-verbal du 19 octobre 2017. Des modifications ont été apportées à la suite de différentes observations, notamment Monsieur LE BOUILLONNEC au lieu de Monsieur Jean-Yves MAO PENINO, parce qu'il y a eu des erreurs de frappe concernant le nom de ces personnalités. Toutes les observations ont été modifiées. Y a-t-il d'autres observations concernant ce procès-verbal ? Comme il n'y en a pas, nous considérons qu'il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

### 2/ INFORMATION SUR LE COMPTE RENDU DE DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

#### **M. le Président**

À présent, j'en arrive au compte rendu de délégation d'attribution du conseil de la métropole du Grand Paris donnée au Bureau et au Président, en application de l'article L52 11-10 du CGCT. Il s'agit de prendre acte de ce compte rendu de délégation. Il vous a été soumis. C'est tout à fait classique. Cependant, il peut y avoir des observations. Quelqu'un souhaite-t-il formuler une remarque ou une observation ? Nous prenons acte, et je vous en remercie.

### 3/ ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA METROPOLE

#### **M. le Président**

Passons à présent à l'élection des membres du Bureau de la métropole. Les discussions qui ont eu lieu depuis plusieurs mois à la suite de l'élection de certains membres du Bureau, soit en tant que sénateurs ou sénatrices, soit en tant que députés à l'Assemblée nationale ou au Sénat font qu'il a fallu proposer des changements qui doivent intervenir dans la gouvernance de la métropole et dans le Bureau. Les discussions ont eu lieu entre les groupes politiques. Elles ont été compliquées mais fructueuses. Il s'agit des élections de Messieurs CARVOUNAS, GOASGUEN, HERBILLON, en tant que députés, et de Messieurs DALLIER et LAFON en tant que sénateurs. Madame MAROUN a démissionné pour occuper d'autres fonctions dans le cadre du territoire présidé par Bruno BESCHIZZA. Aussi, une interrogation reste sur le poste de Gilles CARREZ pour lequel les résultats de son recours ne sont pas intervenus. En accord avec le groupe socialiste avec lequel nous sommes en discussion, la position de Monsieur CARREZ est gelée. Il y a donc six postes à pourvoir. Certains des membres que nous allons vous proposer sont déjà membres du Bureau, mais occuperont des fonctions de vice-présidents au lieu de conseillers délégués. En application de l'article L 52 11-2 du CGCT, il faut que nous procédions par élection à bulletin secret. Je vous rappelle que les négociations entre les groupes et dont je ne me suis pas mêlé — Monsieur CESARI, Catherine BARATTI-ELBAZ,

Monsieur CONTASSOT, Monsieur GAUDUCHEAU et Madame DAUMIN peuvent en attester. Le résultat est acquis. Entre les groupes, l'accord est total. Le problème est double : souhaitez-vous qu'il y ait une élection par urne, à bulletin secret, ou préféreriez-vous une élection électronique, par carte, qui est également une élection à bulletin secret ? Qui demande à ce que nous procédions par urne ? Il y a 15 élections successives. Je constate que personne ne demande de vote par urne. Nous procéderons donc par carte électronique. Merci.

Une deuxième proposition serait que les nouveaux entrants rentrent en queue de tableau, mais aussi que, par voie de conséquence, ceux qui sont dans le tableau et qui n'ont pas à subir des élections remonteront automatiquement. Il me semble plus correct que les anciens soient en tête et que les nouveaux soient derrière.

Je vous rappelle les propositions qui, je le répète, sont partagées par les groupes : Monsieur Georges SIFFREDI en tant que cinquième Vice-président, Monsieur Éric CESARI en tant que septième Vice-président, Monsieur Laurent RIVOIRE en tant que 10<sup>e</sup> Vice-président, Monsieur Manuel AESCHLIMANN en tant que 11<sup>e</sup> vice Monsieur Sylvain BERRIOS en tant que 13<sup>e</sup> Vice-président, Monsieur Daniel-Georges COURTOIS en tant que 14<sup>e</sup> Vice-président, Monsieur Jean-Pierre BARNAU en tant que 15<sup>e</sup> Vice-président. Jean-Pierre est un « nouveau » et représente l'UDI. En tant que 16<sup>e</sup> Vice-président, Xavier LEMOINE, qui passe de conseiller délégué à Vice-président, tout comme Richard DELL'AGNOLA qui est proposé en tant que 18<sup>e</sup> Vice-président. Enfin, Denis CAHENZLI en tant que 19<sup>e</sup> Vice-président, remplacera Madame MAROUN qui a démissionné, tout ceci avec l'accord de Bruno BESCHIZZA, puisqu'il représente le territoire Terres d'Envol. En tant que premier conseiller délégué, Monsieur Patrice CALMEJANE entrera. Madame MAYER-BLIMONT sera troisième conseiller délégué. Le huitième conseiller délégué sera Monsieur Christian DUPUY. Le neuvième sera Jacques-Alain BENISTI. Enfin, en tant que 10<sup>e</sup> conseiller délégué, Monsieur Geoffroy BOULARD. Y a-t-il des observations à effectuer sur cette liste négociée entre les présidents de groupe et avec l'accord des groupes ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Monsieur le Directeur général des services, il nous faut maintenant successivement procéder aux 15 désignations, d'abord de vice-présidents, et ensuite de conseillers délégués. On ne peut pas voter globalement. Je suis désolé. Je suis d'accord pour le faire, mais cela peut être sujet d'annulation de la délibération. Qui dit non ? Je veux bien que vous me disiez non, mais il faudrait me l'expliquer. Nous sommes très vigilants sur les élections du personnel. Il faut le faire un par un. Le Président de la métropole ne peut pas accepter, pour gagner du temps, de voter globalement une délibération qui sera annulée par le contrôle de légalité car elle est illégale. Il s'agit de la métropole du Grand Paris. Elle est regardée avec beaucoup de vigilance par le contrôle de légalité. Cela peut se faire dans une ville, je ne sais pas. Dans un territoire, peut-être. Mais pour la métropole, je ne le pense pas. Nous devons être un exemple.

Il faut désigner un assesseur. Je suis d'accord. Monsieur ITZKOVITCH, qui ne nous a pas encore rejoints en tant que secrétaire, sera l'assesseur. Je vous propose de préparer vos cartes. Nous allons aller assez vite. Le système à main levée est interdit. La métropole du Grand Paris est la ville monde en France et elle est regardée par le Contrôleur de la loi. Je ne souhaiterais pas que la presse humoristique ou que de mauvaises volontés extérieures à la Métropole nous montre du doigt et que nous nous retrouvions dans un imbroglio qui deviendrait un pataquès politique uniquement pour gagner du temps. Madame la Maire de Paris, êtes-vous d'accord avec moi ? Merci.

- Élection du cinquième Vice-président, Monsieur Georges SIFFREDI.  
157 votes favorables, un vote défavorable, trois abstentions, et aucun « ne participe pas ».  
*Monsieur SIFFREDI est élu cinquième Vice-président.*
- Élection du septième Vice-président, Monsieur Éric CESARI.  
156 votes favorables, un vote défavorable, cinq abstentions, et aucun « ne participe pas ».  
*Monsieur CESARI est élu septième Vice-président.*
- Élection du 10<sup>e</sup> Vice-président, Monsieur Laurent RIVOIRE.  
155 votes favorables, aucun vote défavorable et cinq abstentions.  
*Monsieur RIVOIRE est élu 10<sup>e</sup> Vice-président.*
- Élection du 11<sup>e</sup> Vice-président, Monsieur Emmanuel AESCHLIMANN, pour les Républicains.  
154 votes favorables, deux votes défavorables et six abstentions.  
*Monsieur AESCHLIMANN est élu 11<sup>e</sup> Vice-président.*
- Élection du 13<sup>e</sup> Vice-président, Monsieur Sylvain BERRIOS.  
152 votes favorables, trois votes défavorables, quatre abstentions, et deux « ne participe pas ».  
*Monsieur BERRIOS est élu 13<sup>e</sup> Vice-président.*
- Élection du 14<sup>e</sup> Vice-président, Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, toujours pour les Républicains.  
156 votes favorables, un vote défavorable, trois abstentions, et aucun « ne participe pas ».  
*Monsieur COURTOIS est élu 14<sup>e</sup> Vice-président.*
- Élection du 15<sup>e</sup> Vice-président, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD pour l'UDI.  
144 votes favorables, neuf votes défavorables, sept abstentions, et aucun « ne participe pas ».  
*Monsieur BARNAUD est élu 15<sup>e</sup> Vice-président.*
- Élection du 16<sup>e</sup> Vice-président, Monsieur Xavier LEMOINE, Républicain.  
153 votes favorables, trois votes défavorables et cinq abstentions.  
*Monsieur LEMOINE est élu 16<sup>e</sup> Vice-président.*
- Élection du 18<sup>e</sup> Vice-président, Monsieur Richard DELL'AGNOLA, qui était jusqu'à présent conseiller délégué pour les Républicains.  
155 votes favorables, deux votes défavorables et cinq abstentions.  
*Monsieur DELL'AGNOLA est élu 18<sup>e</sup> Vice-président.*
- Élection du 19<sup>e</sup> Vice-président, Monsieur Denis CAHENZLI pour les Républicains.  
152 votes favorables, quatre votes défavorables et cinq abstentions.  
*Monsieur CAHENZLI est élu 19<sup>e</sup> Vice-président.*

## **M. le Président**

Passons à présent au vote des conseillers délégués :

- Élection du premier conseiller délégué, Monsieur Patrice CALMEJANE, pour les Républicains.

150 votes favorables, huit votes défavorables et quatre abstentions.

*Monsieur CALMEJANE est élu premier conseiller délégué.*

- Élection du troisième Vice-président, Madame Valérie MAYER-BLIMONT.  
164 votes favorables, aucun vote défavorable et aucune abstention.  
*Madame MAYER-BLIMONT est élue troisième conseiller délégué.*
- Élection du huitième conseiller délégué, Monsieur Christian DUPUY.  
149 votes favorables, un vote défavorable et six abstentions.  
*Monsieur DUPUY est élu huitième conseiller délégué.*
- Élection du neuvième conseiller délégué, Monsieur Jacques-Alain BENISTI.  
147 votes favorables, huit votes défavorables et sept abstentions.  
*Monsieur BENISTI est élu neuvième conseiller délégué.*
- Élection du dixième conseiller délégué, Monsieur Geoffroy BOULARD.  
158 votes favorables, un vote défavorable et six abstentions.  
*Monsieur BOULARD est élu dixième conseiller délégué.*

#### **M. le Président**

Je suis très heureux de ces résultats. Très sincèrement, c'est un exercice de démocratie qui nous honore, parce que la gouvernance partagée démontre qu'au-delà de nos idées politiques, nous sommes capables de voter les uns pour les autres, non pas dans une unanimité totale, puisqu'il faut bien sûr respecter le choix individuel de chacun, mais dans un consensus qui honore le choix que nous avons fait. Quels que soient les groupes, je vous remercie d'avoir donné cette image quasiment unanime d'une direction de la métropole qui va dans le bon sens.

En ce qui concerne les délégations, c'est l'affaire du Président dans le Bureau, et au prochain Bureau, j'annoncerai les délégations. Je discuterai avec chacun des vice-présidents pour voir s'il ne faut pas recadrer certaines délégations par rapport au départ de certains vice-présidents ou conseillers délégués. Chacun me dira ce qu'il souhaite faire, et nous allons bien sûr nous mettre d'accord sur ce que je présenterai au prochain Bureau de la métropole.

#### **4/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PARIS LA DEFENSE**

#### **M. le Président**

À présent, il s'agit de désigner les représentants de la métropole au sein du conseil d'administration de l'établissement public Paris la Défense. Nous vous proposons de désigner en tant que titulaire Monsieur Éric CESARI qui est le local de l'étape, ainsi que Patrick OLLIER en tant que suppléant. Personne ne demande le vote électronique ?

#### **M. BRAOUEZEC**

Ma remarque vaudra sûrement pour d'autres désignations, dans le cas où nous aurions d'autres personnes à désigner dans d'autres territoires. Nous pouvons regretter qu'il ne s'agisse justement pas d'une personne

extérieure à ce territoire, à la Défense, qui soit désignée, ce qui permettrait d'avoir un élu représentant l'extérieur du territoire concerné.

### **M. le Président**

Ceci peut se traiter à travers les délégations du Bureau, pour avoir des regards les différents éléments qui existent. Là, ce sont les groupes qui ont proposé cette désignation, et je la soumetts au vote, en tenant compte à ce que tu viens de dire, Patrick, qui est d'ailleurs plein de bon sens.

Nous allons voter à main levée : Qui est contre ces désignations et qui s'abstient ? Le groupe front de Gauche s'abstient.

*Les désignations sont acceptées à l'unanimité des votes.*

Une convention de gestion provisoire d'équipements et de services : Nous vous proposons cette convention pour faire en sorte de gérer au mieux les affaires de la métropole. Je pense qu'il s'agit de quelque chose qui ne pose pas de problèmes. Cela a été géré et discuté au sein des groupes. Merci.

*La convention a été acceptée à l'unanimité des votes.*

## 5/ DELIBERATIONS STRATEGIQUES POUR LA METROPOLE

### **M. le Président**

À présent, nous en venons à des délibérations stratégiques pour la métropole. La première délibération est la délibération n° 8. Il s'agit de la déclaration de l'intérêt métropolitain. Je dois dire qu'il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet. Je ne vais pas tout redire ni refaire. Je pense que vous en avez discuté au sein des groupes. Jusqu'à très tard hier soir, nous avons négocié entre différents groupes, notamment nos amis du groupe front de Gauche. À l'issue de sept réunions qui ont eu lieu, soit des réunions du groupe de travail, soit des réunions de la Commission ou de la Commission élargie, chacun a pu s'exprimer. Mais il est normal qu'au dernier moment, certains veuillent remettre en cause ce qui a déjà été vu par d'autres. C'est la logique de la démocratie. Hier, nous avons essayé de trouver un consensus. Des amendements ont été déposés.

La délibération sur l'intérêt métropolitain concernant les problèmes d'aménagement me semble équilibrée. Nous avons eu un choix entre ne pas délibérer et se retrouver avec la totalité des zones d'aménagement remontant à la métropole au 1<sup>er</sup> janvier, ce qui m'avait semblé, au départ, une solution de facilité, parce que nous n'avions que 11 propositions de ZAC à prendre en compte. À la suite des discussions des groupes, nous nous sommes orientés vers l'exemple de Bordeaux et une délibération tout à fait équilibrée qui permettait de répondre aux demandes des uns et des autres, quels que soient les groupes qui ont formulé ces demandes. À partir de cette délibération « Bordeaux », nous avons proposé une délibération au groupe de travail de la Commission élargie qui a finalisé la délibération telle qu'elle vous est proposée. Selon moi, le problème est très simple, car c'est relativement compliqué à gérer, mais simple à régler : Dans la délibération, des efforts ont été effectués pour soumettre les projets « d'intérêt métropolitain » à une forme de contrat métropolitain ou d'accord métropolitain qui nous a permis de fusionner le f) et le g) et qui vous est proposé tel quel dans la délibération. Est intervenue en dernière limite une interrogation posée par le Président de Plaine Commune, Patrick BRAOUEZEC, sur le e) qui concerne le bassin olympique. Pour nous, c'est bien entendu une interrogation, car les demandes de Monsieur BRAOUEZEC sont légitimes. Le problème du Président de la métropole est de proposer une délibération qui ne soit pas retoquée par le contrôle de légalité, surtout s'agissant du bassin olympique, qui est une affaire d'État. En effet, si les Jeux Olympiques sont une affaire de Paris, c'est également une affaire de l'État, car cela devient l'affaire de la

France. On ne peut pas se permettre d'avoir une délibération remise en cause sur cette affaire d'intérêt métropolitain. Pour faire court, je suis d'accord pour rajouter... et je fais comme si tout le monde était favorable à la délibération proposée.

*[Intervention hors micro]*

### **M. le Président**

Tout à l'heure, pour gagner du temps, je vous ai dit que nous passions sur l'aménagement, le numéro huit. Celle qui pose problème. Avant que chacun ne reparte à d'autres occupations, il vaut mieux que nous puissions délibérer, car je vous répète que s'il n'y a pas de délibération aujourd'hui avec une obligation de majorité des deux tiers, tout remonte à la métropole le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Je me fais du souci, et vous également. Je souhaite que l'accord qui a été trouvé puisse être opérationnel, et que nous votions le plus rapidement possible cette délibération, sous réserve d'un amendement qui a été fait par nos amis de Plaine Commune concernant le e) que je vais vous lire. Je suis d'accord pour le e) pour lequel il y a des interrogations : « Opération d'aménagement comprenant dans son périmètre un grand équipement culturel ou sportif, les dimensions internationales ou nationales dans la métropole, assurant la maîtrise d'ouvrage de par la compétence qui lui est dévolue par la loi NOTRe. » Le souci de Plaine Commune était que le ou les maires concernés et le président du territoire soient associés à ces travaux. J'en suis tout à fait d'accord, et j'ai proposé que nous rajoutions, après « loi NOTRe », « en concertation avec les communes et les territoires concernés », ce qui me semble de nature à régler le problème posé par Plaine Commune, si vous en êtes d'accord. Monsieur BRAOUEZEC, j'attends avec impatience votre réponse.

### **M. BRAOUEZEC**

Monsieur le Président, merci. Avant de vous faire une proposition de complément à cette proposition d'amendement, je souhaiterais dire quelques mots. Dans des écrits qui ne m'étaient pas forcément destinés, voire même dans la lettre que vous nous avez faite parvenir pour faire le compte rendu de notre activité, j'ai cru voir qu'il y aurait des empêcheurs de tourner en rond, à savoir ceux qui, aujourd'hui, se font l'écho des territoires et des communes soucieux de préserver la maîtrise de leur destin. Je dis ceci car ce n'est pas une lubie Plaine Communarde que nous avons défendue avec cet amendement, mais bien l'intérêt de l'ensemble de nos communes pour l'avenir. Il n'y a pas d'un côté des petits maires ou des petits présidents, ni des grands maires qui auraient plus de pouvoir que d'autres au sein de cette métropole. Si l'on veut afficher cette métropole comme étant une coopérative de villes, il faut que l'ensemble des élus soient respectés à égalité. C'était aussi le sens de cet amendement, c'est-à-dire préserver les intérêts des communes et des territoires concernés. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, je souhaiterais apporter une légère modification à l'amendement que vous venez de proposer, en ajoutant : « En concertation et en cohérence avec les objectifs des communes et des territoires concernés ».

### **M. le Président**

Je vais te surprendre, mais je trouve que ce que tu proposes enrichit le texte. En effet, « ... maîtrise d'ouvrage de par la compétence qui lui est dévolue par la loi NOTRe, en concertation et en cohérence avec les objectifs des communes et des territoires concernés » me convient. La métropole n'a aucune mauvaise intention. Il est bien évident que si l'on doit construire quelque chose de nouveau, il faut que cela soit cohérent avec ce qui est aux alentours et ce qui concerne le développement de la commune et des territoires. Cela me convient parfaitement.

Je vais dans un premier temps vous proposer de voter l'amendement que je vous ai proposé, puis le sous-amendement proposé par Monsieur BRAOUEZEC. Mais je vous préviens que nous ne pouvons pas accepter d'autres amendements. Je rejeterai donc les autres amendements qui seront déposés, quelle que soit leur légitimité et la bonne volonté, car l'on ne peut pas ouvrir un débat dans le débat après avoir eu sept réunions sur lesquelles nous nous sommes tous mis d'accord. En revanche, Madame Stéphanie DAUMIN m'a également proposé un amendement, donc quelque chose qui doit être voté, concernant la mise en place d'un pacte de bonne coopération entre nous. Je trouve que la demande de Stéphanie et du groupe qu'elle préside est légitime, car je n'imagine pas qu'au sein de la métropole où l'on a mis en place des gouvernances partagées et où l'on essaye de travailler dans le consensus et où l'on vote quasiment à l'unanimité des délibérations, on ne puisse pas confirmer ces élans unanimes par un pacte qui confirmera par écrit la même chose. Stéphanie, je suis donc d'accord pour que ce pacte de bonne conduite entre nous qui signifie que nous n'imposons rien à un maire dès lors qu'il ne souhaite pas que cela se passe dans sa commune... le maire de Rueil-Malmaison accepte bien volontiers que cette idée de pacte puisse bien exister, y compris pour sa ville. Mais nous ne pouvons pas le mettre dans la délibération d'aujourd'hui. En effet cela susciterait beaucoup trop de problèmes dans un cadre d'ordre juridique. Je proposerai donc que sur ce fondement, nous faisons un groupe de travail avec les présidents des groupes que je présiderai moi-même en janvier, et que ce groupe de travail puisse faire en sorte de travailler sur la rédaction de ce pacte sur lequel nous discuterons hors séance, pour différentes raisons d'ordre juridique, au prochain conseil métropolitain. Si cette méthode vous convient, il en va de même pour moi. Cela éviterait un problème stratégique au niveau des délibérations de notre conseil métropolitain. Dans ce cas, si tu es d'accord, je te demanderai de retirer ta délibération, de sorte que l'on puisse mettre en place ce pacte dès le mois de janvier. Stéphanie ?

#### **Mme DAUMIN**

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir tenu compte de ma demande qui s'est exprimée sous différentes formes, parce que j'ai essayé de tenir compte de la difficulté juridique que posait notre demande. En tout cas, notre groupe est favorable à la proposition que vous formulez. Je retire donc l'amendement que j'avais posé sur une autre délibération pour être sûre que l'on puisse en parler dans ces termes. Aussi, je salue la volonté partagée qui semble s'exprimer aujourd'hui par les présidents de groupe de convenir de règles de fonctionnement entre nous qui s'assurent de l'esprit qui préside dans notre assemblée depuis le début, c'est-à-dire la garantie de la bonne continuation.

#### **M. le Président**

Je te remercie. C'est un moment important pour nous. En effet, nous avons frôlé la catastrophe hier, car nous avons le sentiment de ne pas nous comprendre les uns et les autres. Hier soir, nous avons eu le sentiment de retrouver le bon chemin, et ce que tu dis confirmes que le bon chemin est retrouvé. J'y suis très sensible, et je te remercie infiniment. Si tu retires ta délibération, nous ferons cette réunion dans la première quinzaine de janvier. Nous commencerons à y travailler, et ensuite, vous vous débrouillerez pour rédiger ce pacte de bonne conduite.

#### **M. LAGARDE**

J'entends bien régulièrement, et vous avez raison, que la volonté de la métropole et du Président actuel de la métropole est de ne pas venir imposer des choses aux territoires ou aux communes. La difficulté de cette délibération, c'est qu'elle est normative. Quel que soit le Président de demain, quelles que soient les décisions que le Président de la République prendra ainsi que les missions qu'il confiera à la métropole, on ne peut pas uniquement le faire sur des intentions. À ce sujet, j'ai le souhait que nous puissions avoir rapidement cette

charte, et que nous la considérons comme un pacte politique non contournable, au risque de se retrouver en difficultés.

Je souhaiterais également ajouter une précision qui me semble nécessaire : dans l'amendement que vous nous fournissez, vous indiquez que le futur contrat peut notamment porter sur une opération dont le périmètre se situe sur le territoire, etc. Le périmètre sera-t-il défini dans le contrat ? Si nous n'adoptons pas cet amendement, vous aviez, dans la partie e), la volonté manifeste pour la métropole de pouvoir élargir son périmètre, et d'une certaine façon le définir elle-même. Il n'y avait pas de contrat à l'époque. Je souhaiterais que nous soyons rassurés sur le fait que le périmètre d'aménagement que la métropole récupérerait par rapport aux établissements publics territoriaux sera systématiquement défini dans le contrat.

**M. le Président**

Tu parles là de la partie f) ? Sommes-nous bien d'accord ? Je confirme ce que tu dis. Il n'y a pas de souci. Cela a fait l'objet de sept réunions de travail. Ceux qui ont participé à ces réunions de travail savent très bien quelles sont les intentions de la métropole, et il n'y a aucune difficulté à ce sujet. Je te le confirme.

**M. CESARI**

Merci, Monsieur le Président. J'interviens en qualité de président de groupe pour dire tout d'abord que nous approuvons ce que nous avons débattu dans le groupe, c'est-à-dire les deux rectifications effectuées sur le texte initial.

**M. le Président**

Y compris celle de Monsieur BRAOUEZEC.

**M. CESARI**

Tout à fait. S'agissant d'ailleurs de Monsieur BRAOUEZEC, je souhaiterais le rassurer, s'il en a besoin : Je n'ai pas le sentiment que dans cette salle, il y ait des maires qui soit passionnés par l'envie et l'idée de sacrifier leur territoire au bénéfice de je ne sais quel super pouvoir ou structure. Je crois que chacun a l'envie de défendre sa ville, ce qui est bien normal. C'est l'état d'esprit de cette assemblée que de respecter la volonté des maires. D'ailleurs, je reste un partisan de la représentation municipale, mais c'est un autre débat. À ce stade, je souhaiterais également dire que j'accepte, au nom du groupe, la démarche consistant à élaborer un pacte de bonne conduite, une charte sur les intentions, en tout cas un texte politique qui nous engage, comme vient de le dire le Président de l'UDI, Monsieur LAGARDE. Je pense qu'il est de l'intérêt de chacun que d'avoir une clarification sur le plan politique qui soit installée une fois pour toutes dans la tête de chacun.

**M. le Président**

Je suis assez d'accord avec ce que tu viens de dire. Je suis comme vous. C'est la métropole des maires. Je suis un maire parmi vous, sans plus ni moins. Aussi, je souhaite que l'on me respecte en tant que maire comme je vous respecte en tant que maires. Le problème est que la métropole respecte les maires. Tout ce qui va dans le sens du respect des maires va dans mon sens. Je n'ai aucun problème à ce sujet. Cependant, il faut que ce que nous faisons soit juridiquement incontestable. Pour moi, c'est la seule manière de régler les problèmes vis-à-vis du contrôle de légalité et de la loi. Je ne laisserai donc pas passer quoi que ce soit qui puisse être en contradiction avec la loi. Dans cette limite-là, il n'y a aucun problème avec les efforts effectués, et je vous remercie de les soutenir.

### **Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVD)**

Monsieur le Président, je vous remercie. Les élus de mon groupe et moi-même nous réjouissons d'arriver enfin au vote de cette délibération après des débats autour de l'intérêt métropolitain, aussi bien en matière d'aménagement qu'en matière de développement économique qui ont été intenses et menés à un rythme particulièrement soutenu au cours de ces dernières semaines. Vous avez eu à cœur d'y associer aussi bien les membres du Bureau, de la métropole, que les membres des différentes commissions, les présidents de territoire ainsi que les présidents de groupe. Aussi, je comprends et partage les craintes que la rédaction de cette délibération peut en particulier susciter, car aujourd'hui, elle nous place en responsabilité à un moment important pour l'avenir de la métropole afin d'essayer de définir cette ligne de partage, de compétences entre la commune, les territoires et la métropole, notamment en termes d'aménagement. Avec le vote de cette délibération, nous faisons aujourd'hui le choix d'avancer, je l'espère en confiance, pour consolider le plus sûrement les leviers d'intervention de notre métropole en définissant clairement un intérêt métropolitain pour ne pas laisser faire automatiquement, comme le prévoyait la loi au 1<sup>er</sup> janvier. Il est légitime de la part des communes et des territoires de demander à bénéficier de garanties renforcées et formalisées pour leur permettre de rester des acteurs de premier plan dans le pilotage de ces opérations sur leur territoire. Ces garanties se retrouvent formulées dans la délibération amendée telle que vous le proposez, ainsi que dans la charte que vous nous proposez de discuter très prochainement. En réponse aux interventions précédentes, je tiens quand même à rappeler que tous les élus sont effectivement légitimes, quelle que soit la taille de leur commune, même si dans le mode de désignation des conseillers métropolitains, la loi a quand même tenu compte des différences importantes du nombre d'habitants entre certains de territoires. Par ailleurs, dans toute métropole, il y a une ville centre, quel que soit son nombre d'habitants, et au sein de cette métropole, elle joue indéniablement un rôle tout à fait particulier. Nous nous satisfaisons donc des amendements et sous-amendements que vous proposez. Ils seront donc adoptés par mon groupe dans cet esprit de consensus et de gouvernance partagée qui nous anime quotidiennement. Je vous remercie.

### **M. le Président**

Merci, Madame la Présidente. Cela me fait sincèrement chaud au cœur.

### **M. CONTASSOT (EC)**

Merci, Monsieur le Président. Au cours de ce conseil, nous allons examiner pas loin de six délibérations visant à établir la répartition des compétences entre la métropole et les territoires la constituant, qu'il s'agisse des communes ou des EPT. Pour avoir participé aux diverses réunions consacrées à la préparation de ces délibérations, j'ai vu des craintes d'être dépossédé de ses pouvoirs actuels, des envies de ne rien changer, ou à l'inverse, des volontés de construire une vraie métropole capable de participer à l'indispensable rééquilibrage territorial. Bref, toutes les attitudes devant l'échéance et ses conséquences. L'exercice qui nous est aujourd'hui demandé est complexe, car reposant sur différents éléments que le législateur ne prend pas en compte. Tout d'abord, faute d'avoir arbitré entre différentes conceptions de la métropole, nous avons un objet politique un peu hybride qui devra nécessairement évoluer pour clarifier les rôles et les responsabilités des uns et des autres. La plus mauvaise solution serait d'ailleurs d'en revenir au statut *quo ante* qui avait largement démontré le manque d'un niveau de coordination des politiques à la bonne échelle, c'est-à-dire celle de la métropole. Mais quand bien même cette clarification interviendrait, il resterait un deuxième facteur, sans doute encore plus important, c'est-à-dire la disruption des territoires. Dans son excellent essai sur les territoires, Martin VANIER a longtemps analysé les évolutions des territoires et l'insuffisance d'une approche traditionnelle reposant sur le seul critère géographique ou électoral.

Nadine CATTAN vient à son tour de publier une étude confirmant l'interaction entre les territoires, soulignant les flux qui les irriguent, les traversent et les rendent insuffisants à eux-mêmes. La fameuse démocratie du sommeil, « on vote là où l'on dort », ne répond plus à la réalité des modes de vie. On habite dans un territoire, on travaille dans un autre, on se détend dans un troisième, etc. Souvent, ces territoires se joutent sans nécessairement se coordonner pour prendre en considération ces modes de vie inter territoriaux. Le développement considérable du numérique permettant de travailler en divers lieux, la mobilité de plus en plus élevée, qu'elle soit choisie ou contrainte, l'éclatement des modes de vie familiales traditionnels, tout cela rend de moins en moins pertinente la notion de territoire pour ces seuls électeurs et électrices. C'est la raison pour laquelle nous devons, en tant que métropole, intégrer ces divers niveaux, faciliter leur articulation, jouer le rôle d'ensembliers, sans pour autant nous substituer. À l'inverse, les territoires infra métropolitains doivent admettre qu'ils ont l'ardente obligation de s'ouvrir aux autres territoires, de partager les compétences et les politiques publiques, d'intégrer les nomades quotidiens qui viennent travailler sans y résider, etc. Les délibérations qui nous sont présentées représentent un premier pas dans cette direction. Elles bousculent nécessairement, d'autant que les premières versions étaient, il faut bien le dire, autrement radicales. Ces délibérations devront vivre, c'est-à-dire évoluer, au fur et à mesure du temps, pour que l'intelligence collective des territoires permette la mise en réseau, et à terme, que l'on passe à une métropole réticulaire plutôt qu'à une métropole de juxtaposition des territoires.

Notre groupe votera ces délibérations, car nous pensons que face à l'agressivité régionale, la plus mauvaise des solutions consisterait à montrer une incapacité à évoluer et à faire avancer la métropole. Cela ne signifie pas chèque en blanc, mais au contraire, confiance en notre capacité collective à construire une nouvelle façon de mener les politiques publiques. Je vous remercie.

**M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. Cela va également dans le bon sens.

**M. J.P MARTIN (LR-DVD)**

Je souhaitais simplement intervenir quelques secondes au sujet du débat en cours en tant que Président de la Commission du projet métropolitain, et j'ai bien sûr participé à bon nombre de ces travaux. En quelques mots, il en ressort que la délimitation entre le caractère métropolitain et le caractère territorial est une zone indéfinie à interprétations variables. Sur le plan démocratique, il n'est pas envisageable — et je sais que nous serons tous d'accord à ce sujet, vous le premier — que des opérations d'aménagement puissent être transférées à la métropole sans que les représentants des communes ou des territoires concernés n'expriment leur consentement, opération par opération. Sur le plan juridique, le fait que des opérations puissent être automatiquement transférées pouvait créer une incertitude vis-à-vis des tiers sur l'identité du maître d'ouvrage, fragiliser le projet et favoriser la cristallisation de contentieux pouvant bloquer le devenir d'un territoire. L'amendement dont nous parlons présente quant à lui un certain nombre de garanties qui n'existaient pas dans le texte initial, le respect de la volonté des élus, des communes et des territoires. Aussi, je recommanderais surtout de maintenir le principe de libre administration des collectivités, et éviter de fragiliser juridiquement les opérations fondamentales pour l'avenir de la métropole, parce que l'avenir des territoires, c'est aussi l'avenir de la métropole. Je vous remercie pour le pas que vous avez fait vers les propositions effectuées. Par conséquent, je ne peux être que satisfait par ce qu'il se passe actuellement.

**M. le Président**

Monsieur le président, merci. Cela signifie-t-il que tu retires ton amendement ?

**M. J.P MARTIN (LR-DVD)**

Totalement.

**M. le Président**

Je te remercie. Il est retiré.

**M. ITZKOVITCH**

Comme l'ont dit les orateurs précédents, cette délibération est le fruit de semaines de discussions entre les groupes...

**M. le Président**

Des groupes que vous avez vous-même conduits, Monsieur le Président.

**M. ITZKOVITCH**

Tout à fait, et que vous avez également souhaité élargir au territoire, tout cela pour un subtil équilibre entre les deux collectivités qui seront compétentes en matière d'aménagement, c'est-à-dire les territoires et la MGP, alternativement, en fonction de ce que nous allons délibérer aujourd'hui. Pour notre part, la démarche que vous avez proposée consistant à inclure dans le e) « en concertation avec les territoires » puis le sous-amendement proposé par Patrick BRAOUEZEC vont dans le sens du maintien du subtil équilibre pour que chaque collectivité et chaque maire ne se sente pas dépossédé de l'aménagement dans sa commune, ou chaque territoire dans son territoire.

En ce qui concerne ce subtil équilibre, il est notamment garanti par la méthode adoptée, la méthode « bordelaise ». Dorénavant, ce sera la méthode « parisienne », car nous nous la sommes appropriée, celle de la méthode entre l'intérêt de définir par liste, pour les opérations existantes. Je tiens à souligner que dans la délibération, un maire a sollicité la métropole pour que cette opération soit d'intérêt métropolitain, mais que cinq ou six autres communes se sont manifestées, ce qui montre bien que certains maires ont confiance au fait que la métropole les respecte et respecte leur volonté d'aménager leur commune comme ils l'entendent. Aussi, cette méthode par critères, uniquement pour les opérations futures, montre que la métropole saura prendre en charge cette compétence pour ce qui la concerne et pour ce qui est le plus adapté à son niveau, en laissant au territoire ce qui est le plus adapté aux autres dans le respect du principe de subsidiarité qui préside à nos travaux.

Enfin, je souhaiterais répondre sur ce point précis à l'intervention qui vient notre effectuée par Monsieur J.P MARTIN. En réalité, le transfert automatique et un épouvantail que nous aurions pu agiter pour faire peur à certains maires, mais il n'y a aucun transfert automatique dès lors que l'on ne définit que l'intérêt métropolitain et l'intérêt territorial en creux, et qu'ensuite, il revient à chaque collectivité, dans le droit commun, comme les communautés le faisaient lorsqu'ils créaient un périmètre d'étude, une ZAC, de délibérer à la majorité simple lorsqu'ils décident qu'une opération d'aménagement doit être réalisée. C'est la raison pour laquelle, après avoir dressé ce subtil équilibre qu'a été le fruit d'intenses négociations lors de ces dernières semaines, le groupe UDI s'associe pleinement à ces délibérations et aux amendements et sous-amendements proposés.

**M. le Président**

Merci au groupe UDI de soutenir également ces propositions.

**M. BRAOUEZEC**

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je me félicite que nous puissions effectivement aboutir à ces délibérations qui devraient être votées à l'unanimité, et je me permettrai quand même deux remarques. Bien sûr, nous n'allons pas débattre à ce sujet. Néanmoins, personne ne remet en cause la centralité parisienne et la centralité première parisienne. Comme vous le savez, nous avons longtemps mené ce débat, et nous continuerons à le mener sur l'idée que cette métropole du Grand Paris ne peut se construire que sur la base d'un polycentrisme. Il existe d'autres centralités, celle de la Défense, par exemple, même si cela s'appelle Paris la Défense, mais aussi la nôtre, au niveau de Plaine Commune, et il y en a d'autres émergentes. Ce sont les spécificités de chacun de ces territoires qu'il faut prendre en considération lorsque l'on construit le Grand Paris de demain. La deuxième remarque est en lien avec l'intervention de Monsieur CONTASSOT. Oui, il y a une certaine citoyenneté métropolitaine, mais ne considérons pas que tous nos concitoyens soient des usagers de la métropole telle que Monsieur CONTASSOT l'a décrit. Selon lui, on travaille dans une ville, on habite dans une autre, et l'on se divertit dans une troisième. Prenons bien la mesure que plus de 50 % de nos populations vivent sur un territoire ayant toutes leurs activités sur ce même territoire, et que la question territoriale ne peut être éludée, même si, bien évidemment, il appartient à chacun de s'approprier cette citoyenneté métropolitaine.

**M. le Président**

Patrick, merci. Il est bien d'aborder ce genre de discussions, mais je ne souhaite pas ouvrir de débat à ce sujet qui n'est pas à l'ordre du jour. Il sera ouvert ultérieurement au sein du Bureau.

Puisqu'il n'y a plus d'intervenants, j'en reviens donc au dispositif prévu par la délibération qui, dans son article premier, nous permet de prendre la ZAC des docks de Saint-Ouen. Nous avons reçu 11 propositions de ZAC. Seules celles-ci étaient recevables, puisque toutes les autres étaient des ZAC en création ou en intention de création. Il est bien évident que ce n'était pas possible. Sur l'article 2, nous avons donc fusionné le f) et le g) pour arriver, dans le cadre du contrat métropolitain de développement, à prévoir que tous les projets seraient soumis à un contrat, ce qui signifie que nous aurons forcément à discuter entre nous pour nous mettre d'accord. Cela ne pose plus de problèmes. En ce qui concerne la partie e), il y a visiblement eu un accord. Je vous ferai tout d'abord voter sur le sous-amendement de Monsieur BRAOUEZEC, puis sur l'amendement que je vous ai proposé, ainsi sous-amendé, au vote des deux tiers, sous réserve que Monsieur J.P MARTIN ait à retirer son amendement qui proposait à peu près le même dispositif. Madame DAUMIN, qui a déposé le même amendement, le retire également. Nous n'avons plus que ceci à voter. Pour le sous-amendement et l'amendement, cela se fait par vote à main levée. Ensuite, par vote à scrutin public aux deux tiers pour la délibération tout entière.

Je vous propose de voter sur le corps de sous-amendement ainsi proposé : « en cohérence avec les objectifs des communes et territoires concernés » proposé par Monsieur BRAOUEZEC. Qui est d'accord pour ce sous-amendement ? Merci. Il n'y a aucun avis contraire ni abstention. Bravo pour cette unanimité.

*L'amendement est adopté à l'unanimité.*

À présent, je vous demande de voter sur l'amendement que j'ai proposé, ainsi sous amendé, qui, à la fin du e), se cale par la loi NOTRe : « en concertation et en cohérence avec les objectifs des communes et territoires

concernés. » Ceci devient un amendement. Il n'y a aucun avis contraire ni abstention. Merci pour ce travail unanime.

*L'amendement est adopté à l'unanimité.*

En ce qui concerne le e) qui s'intègre dans l'ensemble de la délibération qu'il faut maintenant voter à la majorité des deux tiers, et sauf si quelqu'un demande à intervenir, nous allons ouvrir le vote. Je vous rappelle que si nous n'avons pas la majorité des deux tiers, il n'y a pas de délibération et tout remonte à la métropole le 1<sup>er</sup> janvier. Le vote est ouvert.

182 votes favorables, aucun vote favorable ni abstention. Bravo à toutes et à tous !

*L'amendement est adopté à l'unanimité.*

En toute honnêteté, je suis vraiment ému, car je ne pensais pas que nous arriverions à ce formidable résultat qui nous honore toutes et tous dans les discussions que nous avons eues. Merci. La délibération est adoptée. Nous devons arriver sur l'autre délibération qui doit également être votée comme les autres, c'est-à-dire aux deux tiers. Il s'agit de l'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique. Là, les discussions ont eu lieu dans les mêmes conditions. Elles ont permis de régler, Madame la Maire de Paris, des problèmes qui se posaient essentiellement avec la Ville de Paris qui a d'énormes moyens de promotion pour le développement économique, etc. Les discussions ont permis de trouver des solutions qui donnent satisfaction à tout le monde, Madame la Maire. Il n'y a aucun amendement sur cette délibération qui, par le parallélisme des formes, respecte celle que nous venons de voter, arrive au même résultat pour le développement économique, en intégrant les modifications apportées à la demande des uns et des autres, et notamment par la Ville de Paris. Madame BARATTI-ELBAZ peut vous le confirmer. Quelqu'un a-t-il quelque chose à dire ?

### **Mme THOMASSIN**

Je m'exprime au nom de mon groupe, mais également en tant que Présidente de la Commission de développement économique et d'attractivité. Nous avons deux convictions : notre métropole est bien sûr un outil au service des 7 millions d'habitants pour régler les inégalités ainsi que lutter contre les inégalités économiques, sociales et culturelles qui affectent nombre de nos habitants. La deuxième conviction, c'est que la métropole peut s'incarner dans l'esprit de tous par des actions qui doivent être perceptibles, ressenties et lisibles. Notre métropole doit donc représenter une plus-value pour améliorer concrètement la vie de nos concitoyens, et donc des métropolitains, participer au dynamisme des territoires, accompagner et fédérer les initiatives déjà mises en œuvre au cœur des communes et des territoires.

Ensuite, nous avons travaillé au sein de la Commission de développement économique et d'attractivité. Les groupes de travail ont également œuvré de leur côté. Je pense à la logistique et au centre-ville vivant. Le résultat de nos travaux représente aujourd'hui une séquence décisive, même si elle nous paraît non définitive, pour outiller notre métropole au service de ces dynamiques territoriales. Notre délibération de ce jour prévoit — et je m'en félicite — un rôle de coordination et d'accompagnement de la métropole du Grand Paris vis-à-vis des actions menées par les communes et les territoires. Je pense notamment à la préservation des tissus artisanaux et commerciaux.

Notre deuxième satisfaction est liée au fait que pour des actions relevant des agences de développement ou des lieux d'économie sociale et solidaire — je pense notamment à Paris — la délibération prévoit une action plus localisée sur les villes et territoires nécessitant un rééquilibrage territorial. C'est quand même quelque chose d'important et pris en compte par cette délibération d'aujourd'hui. Monsieur le Président, malgré des délais très contraints, et une association des membres de la Commission qui, à mon sens, aurait gagné à être plus prégnante, je me réjouis des avancées que nous actons aujourd'hui. Nous avons su acter ensemble pour obtenir un texte qui soit à la fois respectueux de l'action des communes et des territoires tout en portant cet impératif de rééquilibrage territorial auquel je pense que nous sommes tous évidemment persuadés de l'importance et tous attachés, et sans lequel il n'y aurait pas de rayonnement international de notre métropole. Merci à vous.

### **M. le Président**

Merci, Madame la Présidente. Je crois que vous avez tout résumé, et je vous rappelle que cette délibération sera conjuguée avec les deux groupes de travail que nous avons lancés, l'un sur les centres villes vivants, et l'autre sur la logistique du dernier kilomètre qui s'intègre parfaitement dans la vision de cette délibération. Au passage, je vous le signale car nous avançons dans des domaines qui n'ont jusqu'à présent jamais été abordés par les métropoles du Grand Paris.

Il n'y a pas d'autres intervenants que la Présidente de la Commission qui vient de s'exprimer, et je l'en remercie. Nous pouvons passer au vote. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un vote électronique aux deux tiers, le dernier de la matinée. Qui est favorable à cette délibération ?

173 votes favorables, aucun vote défavorable ni abstention. Merci de cette unanimité et d'avoir facilité le travail de la présidence.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Nous arrivons maintenant sur une délibération que Monsieur SANTINI nous proposera au sujet des demandes de dérogation repos dominical. Je rappelle qu'ensuite, nous avons le plan climat air énergie. Il s'agit de votes à la majorité simple, sur cinq délibérations différentes qui semblent également faire consensus. Sur la n° 5, Monsieur SANTINI a la parole.

### **M. SANTINI**

Il s'agit de la loi 2015-990 du 6 août 2015. On définit les zones et les secteurs pouvant disposer de dérogations pour l'ouverture dominicale des commerces. Il s'agit d'une faculté pour le maire. Le nombre, la liste des dimanches supplémentaires doit être arrêtée au 31 décembre 2017 pour l'année suivante, après délibération du conseil municipal et avis conforme de l'EPCI à fiscalité propre, la métropole du Grand Paris. La métropole souhaite respecter les souhaits formulés par les maires des communes. Cette année, 66 communes ont envoyé les dates des dimanches souhaités pour 2018. En effet, après l'envoi du dossier que vous avez reçu, est venue se rajouter la commune de Villiers-sur-Marne, et deux changements de date ont été effectués sur les communes de Charenton-le-Pont et de Neuilly-sur-Seine, consécutifs à des demandes de dernière minute des commerçants. Monsieur le Président, voilà l'état de la question.

**M. le Président**

Monsieur le Président, merci. Quelqu'un demande-t-il à ce que nous citions les 66 communes. Vous avez la liste sous les yeux. Tout va bien. Nous allons donc voter. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Abstention de la totalité du groupe front de Gauche la totalité du groupe front de gauche. Néanmoins, la délibération est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour la délibération n° 6, il s'agit du règlement intérieur du conseil de développement. Malheureusement, Méka BRUNEL a été obligée de partir à l'instant, mais Philippe LAURENT est présent. Je lui passe la parole.

**M. LAURENT**

Monsieur le Président, merci. Chers collègues, il s'agit simplement de préciser quelques points du règlement intérieur du conseil de développement en matière notamment de vice-présidence en cas d'indisponibilité de la présidence, et également en termes de fonctionnement des groupes de travail, pour permettre à la présidence du CODEV de nommer des présidents de groupes de travail ad hoc. Merci.

**M. le Président**

Philippe, merci. Cela a également été discuté avec Méka Brunel, Monsieur GAUDRAN qui l'aide et Monsieur Philippe LAURENT qui a conduit ces négociations avec qualité. Y a-t-il des observations ?

**M. LECLERC**

Monsieur le Président, il y a deux modifications : la première, c'est que le Président de la MGP peut nommer une vice-présidente par intérim en cas d'empêchement ou de démission du président, ce qui ne pose aucun problème. La deuxième, c'est qu'auparavant, les groupes de travail nommaient leur président dans le cadre de leur travail sur les avis et contributions à apporter sur les grands dossiers. C'est la présidente du CODEV qui nomme les présidences des groupes de travail. Nous pensons qu'il serait préférable que ce CODEV ait cette autonomie qui fasse que les groupes de travail désignent eux-mêmes leur présidence.

Je rajoute que dans le mode de fonctionnement, il s'agit d'une institution indépendante qui devrait nous aider à éclairer nos avis avant nos délibérations. Je prendrai comme exemple le groupe de travail qui s'était penché sur le SCot dans le cadre du CODEV. Il avait demandé à rencontrer la Commission aménagement et la Commission projet. Ce groupe de travail a pu rencontrer le Vice-président, mais pas les commissions ad hoc ou la Commission aménagement et de projet, ce qui est regrettable, parce que cela nous permettrait de mieux travailler et de mieux connaître l'avis de cette institution que l'on souhaite indépendante. Nous nous abstiendrons donc sur cette modification pour le groupe front de Gauche.

**M. le Président**

Merci, Patrice. Je comprends bien la raison de cette abstention. Nous avons souhaité que le CODEV soit totalement autonome, et avec son Bureau, la Présidente est totalement autonome. Il est normal, me semble-t-il — Philippe LAURENT l'a accepté et même proposé — que la Présidente désigne les présidents des groupes de travail. Jusqu'à présent, dans les groupes de travail que l'on a souhaité constituer, il n'y avait pas de candidats à la présidence d'une manière spontanée, et il était difficile de trouver des gens qui acceptent de s'engager dans cette action. Pour faciliter les choses, nous préférierions que ce soit la Présidente qui désigne, simplement pour faciliter le travail dans le cadre de l'autonomie du CODEV. Je vous donne cette

explication pour que vous le compreniez, parce que les personnes ne se battent pas pour être président des groupes de travail. Ce sont des négociations en amont entre la Présidente et les personnes qu'elle sollicite, jusqu'au moment où elle trouve une personne qui soit d'accord et qu'elle désigne. Voilà l'explication, Patrice. Il n'y a aucune malice là-dedans, mais je comprends très bien ta position.

**M. BREUILLER (EC)**

Merci, Monsieur le Président. Je pense que la désignation d'un vice-président par intérim ne pose aucun problème. La désignation des présidents de groupe de travail par la Présidente semble être une procédure un peu moyenâgeuse. Au regard de ce que vous venez de dire, nous pourrions stipuler qu'en cas d'absence de candidatures à la présidence des groupes de travail, la Présidente désigne, mais ne pas en faire une règle générale qui va contre le fonctionnement général des conseils de développement qui, en règle générale, s'auto organisent.

**M. le Président**

Je comprends cette observation, mais je reste sur la délibération négociée avec le CODEV, la Présidente et Philippe LAURENT. Je la soumettrai donc au vote. Dans le fonctionnement, nous ferons en sorte de que les choses se passent comme tu le souhaites, Daniel, parce qu'il n'y a aucune raison que cela se passe comme tu le dis.

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? La totalité du groupe front de Gauche et des Verts s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

6/ LE PCAEM ET L'ENVIRONNEMENT

**M. le Président**

À présent, je vais inverser l'ordre du jour et vous proposer de tout de suite d'aborder le problème du PCAEM et de l'environnement. En effet, certains souhaitent partir et ce sont des délibérations très importantes, les autres étant plus administratives et moins stratégiques. Monsieur GUIRAUD est-il prêt ?

Nous avons un certain nombre de délibérations qui concernent le PCAEM et qui ont également été l'objet de négociations. Certains amendements ont été déposés par Monsieur CONTASSOT. Ils ont fait l'objet d'accords moyennant des sous-amendements qui seront proposées. Daniel, à toi la parole.

**M. GUIRAUD**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, il y aura deux points importants à l'ordre du jour : Le premier porte sur le plan climat air énergie métropolitain, et le second sur des délibérations relatives à la prise de compétence, au 1<sup>er</sup> janvier, de la métropole sur le champ de l'environnement. Je vais essayer de m'efforcer de faire une brève présentation d'un très gros document, le premier document stratégique de la métropole, le plan climat air énergie métropolitain, sachant qu'au terme de toutes les navettes et réunions de régulation que nous avons tenues en grand nombre, il y aura des amendements sur le PCAEM. Ensuite, il y aura également des amendements sur les cinq délibérations relatives à la prise de compétence de la métropole.

En ce qui concerne le plan climat, vous avez certainement toutes et tous lu la note préparatoire et remarqué qu'elle s'ouvre sur une référence à un événement qui s'est produit il y a deux ans, la COP 21. Aujourd'hui, nous sommes un peu loin de l'euphorie de la COP 21. En revanche, s'il ne s'est pas passé grand-chose à la COP 22 au Maroc et à la COP 23 qui s'est récemment tenue en Allemagne sous présidence fidjienne, ce que nous savons, c'est que le rapport d'ONU Environnement montre que la trajectoire pour la lutte contre le réchauffement climatique, qui devait limiter à 2 degrés maximum, et avec une recommandation à 1,5 degré maximum d'ici la fin du siècle par rapport à l'aire prés industrielle, n'est actuellement pas la trajectoire en cours. Celle qui est actuellement en chemin mènerait plutôt vers 3 ou 3,2 degrés, soit un écart catastrophique. Mais en même temps, et il ne faut pas se désespérer, rien n'est irrémédiable. Il est encore plus que temps d'œuvrer pour corriger le tir. Aussi, nous savons qu'au-delà de la question du réchauffement climatique, il y a l'urgence sanitaire. Je ferai rapidement référence au rapport produit par l'agence Santé publique France d'il y a un peu plus d'un an : Chaque année, il y a 48 000 morts prématurés en raison de la pollution de l'air, 6 600 sur le territoire métropolitain, 2 500 sur Paris intra-muros. Dans le cadre de la Commission, nous avons eu l'occasion de travailler avec des spécialistes tels que la Professeure JUST chargée du service pédiatrie à l'hôpital Trousseau, et qui nous a démontré le nombre d'affections respiratoires qui frappent les nourrissons ainsi que les jeunes enfants, tout cela lié à la pollution de l'air. J'ajoute enfin qu'avant-hier est parue dans *le Monde* une interview très intéressante de Nadia NAIRAla responsable pollution de l'OMS, qui montre bien la corrélation entre le nombre de décès par cancers et AVC en raison de la pollution de l'air.

Chers collègues, nous étions sur un temps très court pour ce qui est de ce rapport. Il y a une unité de lieu et de temps à la création de la métropole et de la COP 21. En un an et demi, il a fallu effectuer ce rapport. C'est la loi qui nous a imparti ce délai. Cet exercice très compliqué a été tenu, et je tiens vraiment à rendre hommage à toutes les équipes de la métropole du Grand Paris, sous l'égide du Directeur général des services et au directeur général adjoint. Je pense à Nicolas ROLLAND et Maria SPENDEL qui ont travaillé d'arrache-pied avec nos partenaires pour arriver à produire un document extrêmement intéressant et qui se décompose en cinq parties : Une partie diagnostic, une partie stratégie, un plan d'action, le dispositif de suivi et d'évaluation, et enfin, le rapport d'évaluation environnementale. Je vous fais grâce de la nomenclature de toutes les réunions qu'il a fallu tenir. Je dirai simplement que celles et ceux qui ont travaillé sur le sujet savent que c'est extrêmement chronophage. Par nature, cela prend beaucoup de temps, mais ce temps correspond à un investissement utile.

Nous avons souhaité mobiliser et animer une communauté d'acteurs. Une des grandes leçons de la COP 21, c'est que c'est l'affaire de tous. Ce PCAEM est donc l'affaire de tous. Tous les facteurs, toutes les collectivités territoriales associées, les territoires, les communes, mais également les départements et régions. Nul ne doit être ignoré. Selon moi, ce n'est pas tant le plan climat air énergie de la métropole du Grand Paris, mais plutôt le plan climat air énergie sur le territoire de la métropole du Grand Paris, dans le cadre d'une articulation avec un tronc commun métropolitain et 12 déclinaisons territoriales, une par territoire. Sachant par ailleurs que du fait de leur existence plus ou moins récente, certains territoires avaient une véritable longueur d'avance sur d'autres points je pense bien sûr à Plaine Commune, GPSO, etc. Mais les autres territoires se mettent également au travail. Je tiens aussi à dire que le PCAEM n'est pas quelque chose de gravé dans le marbre. Dans les réunions préparatoires, nous avons eu une discussion très intéressante sur la question de la concertation. Nous n'avons pas essayé de jouer à faire semblant de faire une concertation que nous n'avions pas le temps de tenir en quelques mois. Il y a eu des rencontres et des échanges. La

concertation est encore à venir, et nous percevons ce document comme un document évolutif qui devra évoluer. Nous avancerons en marchant sur le plan climat air énergie métropolitain.

Les objectifs du plan sont les suivants :

- atteindre la neutralité carbone en 2050, en alignement avec les préconisations de la COP et de l'accord de Paris ;
- atteindre le facteur 4, c'est-à-dire la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 ;
- accroître la résilience du territoire face aux effets du changement climatique, ramener les concentrations en polluants à des niveaux de conformité avec les valeurs limites, ce qui s'articule par exemple avec la révision du PPA de la région et de l'État qui est actuellement en cours ;
- réduire massivement les consommations énergétiques finales ;
- obtenir un mix énergétique diversifié et décarboné.

Le PCAEM est le premier document stratégique de la métropole. Suivons le PMHH et le SCoT métropolitain. Il ne devra bien évidemment pas y avoir de barrières étanche entre l'un, l'autre est le troisième de ces grands documents stratégiques. La question environnementale est tout à fait transversale. Nous retrouverons beaucoup d'éléments, notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments dans le PMHH et sur la valorisation et l'imperméabilisation des sols dans le SCoT.

Nous avons choisi de travailler sur une double dimension pour l'ambition de la transition énergétique. Nous évaluons les émissions de gaz à effet de serre directement ou indirectement liées au territoire et à son fonctionnement. C'est ce que l'on appelle l'approche cadastrale avec le scope 1 qui correspond aux émissions de sources fixes et mobiles sur le territoire, et le scope 2, c'est-à-dire les émissions extraterritoriales liées à la production d'énergie pour le territoire. L'estimation de l'empreinte carbone de la métropole, en termes de méthodologie bilan carbone, correspond à la prise en considération des émissions scope 1 et scope 2, ainsi qu'aux émissions extraterritoriales liées à la fabrication des intrants, au traitement des déchets et d'effluents, au frette associée, aux émissions liées aux déplacements en avion des résidents, le déplacement des visiteurs, etc.

Nous avons une ambition qui se traduit par une stratégie à moyen et long terme, à horizon 2050, avec des passages intermédiaires. De 2018 à 2020, c'est le moment où l'on mettra en place des actions fortes et détaillées pour infléchir la tendance. Entre 2020 et 2030, c'est le temps des actions structurantes. Et entre 2030 et 2050, c'est la concrétisation de la métropole neutre en carbone, résiliente, innovante et attractive, un peu à l'instar que ce que mettent en avant toutes les grandes métropoles mondiales.

Vous trouverez trois axes prioritaires d'intervention dans le document. En premier lieu, la reconquête de la qualité de l'air. Le deuxième axe, c'est l'accompagnement à la transition énergétique. Enfin, le troisième axe correspond à l'adaptation aux changements climatiques. Nous avons une exigence pour une métropole mondiale et une métropole du quotidien. Nous allons devoir articuler des échelles, l'échelle globale et l'échelle locale. Je ne développe pas, mais c'est un sujet au cœur des discussions que l'on peut avoir dans tous les travaux de la Commission. Aussi, nous voulons animer la transition écologique et la mise en résilience de la métropole.

En termes de calendrier, du mois de décembre jusqu'au mois de mars, notre plan climat sera transmis à l'autorité environnementale, le conseil général de l'environnement et du développement durable, un corps composé d'ingénieurs et d'inspecteurs généraux de l'administration qui est présidée par le Ministre de l'Environnement, Nicolas HULOT, qui disposera d'un délai de trois mois, à compter de la saisine, pour prendre un avis. Ensuite, de mars à mai, nous allons transmettre un avis à l'État et à la région. Aussi, d'un point de vue non réglementaire, nous allons également mettre le projet de PCAEM à disposition du public qui pourra émettre des avis ou proposer des contributions. Enfin, au terme de ce processus, vers le mois de juin, les avis de l'autorité environnementale, de l'État, de la région et de la société civile seront analysés en vue d'intégration dans le plan climat. Il s'agit de s'emparer des contributions des acteurs pour enrichir le texte. De juillet à septembre, une nouvelle délibération aura lieu. Elle portera approbation définitive du plan climat air énergie métropolitain. Il est donc proposé au conseil de valider le diagnostic, la stratégie et le plan d'action de ce dispositif de suivi et d'évaluation, ainsi que le rapport d'évaluation gouvernemental, ainsi que d'arrêter le plan climat air énergie métropolitain.

**M. le Président**

Merci. C'est très précis et très détaillé. Cela mérite de l'être. Y a-t-il des amendements ?

**Un intervenant**

Oui.

**M. le Président**

Je souhaite entrer dans le vif du sujet, parce qu'il s'agit d'un vote à la majorité simple. Un certain nombre d'amendements sont déposés. Tout à l'heure, Monsieur CONTASSOT a dit qu'il parlait une fois pour toutes. Dois-je considérer que les amendements ont été défendus ?

**M. CONTASSOT (EC)**

Non. Il y a deux choses différentes. Je ne souhaitais pas faire une intervention générale sur chaque délibération. Pour la délibération portant sur le plan climat, c'est Anne SOUYRIS qui en fera une générale. Quant à moi, je présenterai rapidement les six amendements.

**M. le Président**

Commençons donc à aborder les amendements, à part si quelqu'un souhaite intervenir après ce qu'a dit Daniel GUIRAUD.

**M. CHAUSSAT (UDI-UC)**

Merci, Monsieur le président. Sur toutes ces questions qui viennent d'être évoquées par Daniel GUIRAUD, restons optimistes. Soyons ambitieux, mais réalistes. Le retrait incroyable des États-Unis est vraiment préoccupant, tant est important son impact sur le climat de la planète. Nous avons donc cinq projets de délibérations consacrés aux modalités d'exercice de la compétence, protection, mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

**M. le Président**

Jacques, il s'agit du sujet suivant.

**M. CHAUSSAT (UDI-UC)**

Non. C'est l'ensemble.

**M. le Président**

Nous sommes sur le PCAEM.

**M. CHAUSSAT (UDI-UC)**

Oui. Je prends en considération l'ensemble des questions. Je n'interviendrai pas sur les autres délibérations.

**M. le Président**

Nous sommes d'accord. Merci.

**M. CHAUSSAT (UDI-UC)**

Cela forme un « paquet » indissociable du plan climat air énergie.

**M. le Président**

D'accord.

**M. CHAUSSAT (UDI-UC)**

Cinq délibérations, c'est dire l'importance que revêtent ces questions pour la métropole du Grand Paris, et par là-même, pour les maires qui en constituent son âme ainsi que son ossature. J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur les différentes problématiques dans le cadre des différents groupes de travail, des commissions et dans cette enceinte, au nom de notre groupe. Je souhaiterais souligner l'esprit constructif qui a toujours présidé aux travaux sur ces thèmes, et permets ces propositions avec l'appui précieux de la MGP et des différents cabinets consultés. Ce fut donc une co-construction, et *in fine*, une élaboration politique consensuelle. Une démonstration fut une nouvelle fois apportée que les questions écologiques sont vraiment transversales et trans courants politiques.

Je souhaiterais une nouvelle fois insister sur le fait que les frontières étant pour le moins artificielles, singulièrement dans le domaine de l'environnement, voire institutionnelles, le développement des actions doit s'appuyer sur les réalités humaines et géographiques, à savoir les habitants des villes représentés par le forum métropolitain, et la région Île-de-France pour le moins. Par ailleurs, une règle fondamentale doit nous guider dans nos décisions de mise en œuvre, le principe de subsidiarité qui ne pourra que favoriser la solidarité et l'efficacité recherchée. Les EPT sont évidemment au premier rang des acteurs de proximité susceptibles, avec les moyens humains et financiers nécessaires, de mettre en œuvre, avec les citoyens, des actions indispensables dans l'intérêt collectif. Le plan climat air énergie en est un excellent exemple, même si des amendements, tardifs à mes yeux, viennent s'ajouter aux réflexions menées. Oui, agir ensemble vite et efficacement, l'ambition que vous portez pour la MGP est bien la nôtre, Monsieur le Président. Nous voterons donc les cinq délibérations et étudierons les amendements avec vous.

**M. le Président**

Merci de faire globalement ces observations et de ne pas à nouveau intervenir par la suite. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté le dépassement du temps de parole.

## **Mme SOUYRIS**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, quelle est la finalité d'un plan climat air énergie dans la lutte contre le dérèglement climatique ? C'est d'abord organiser la transition écologique et énergétique du territoire, mais aussi le moyen d'anticiper pour ne pas subir. Il s'agit donc de partager ici des ambitions fortes, capables de mobiliser et de structurer l'action des différentes collectivités qui composent notre métropole. Nous sommes plutôt agréablement surpris par ce projet de plan climat. Nous saluons tout d'abord le choix qui a été retenu d'un périmètre large et cohérent avec celui du plan climat parisien accompagné d'objectifs ambitieux, donc de long terme. Sans être exhaustive, je retiens l'affirmation d'atteindre la neutralité carbone, le facteur 4, la division par deux des consommations d'énergie, de respecter les objectifs de l'OMS sur la qualité de l'air d'ici à 2030, de résorber la précarité énergétique avec, notamment, cet objectif de 100 % de logements bâtiment basse consommation en 2050, la suppression du fioul en 2030, ou encore la coopération entre les territoires urbains et ruraux.

Enfin, mes chers collègues, plus qu'une coopération, ce sont des actions fortes et concrètes de la part des villes dont nous avons besoin. Les villes occupent 2 % des terres mondiales et sont à l'origine de 70 % des émissions de gaz à effet de serre. C'est dire à quel point le changement repose sur nous. Cependant, l'enjeu est tel que, sur certains sujets, nous devrions être encore plus ambitieux. Sur l'approvisionnement en énergie renouvelable, l'objectif retenu est de 60 % en 2050. Il s'appuie donc sur la base d'hypothèses nationales plutôt pessimistes de la part d'énergies renouvelables dans les réseaux de gaz et d'électricité à long terme. Nous avons porté et défendu l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables dans le plan climat parisien. Nous avons souhaité défendre une vision politique sur le système et l'approvisionnement énergétique national. Vous l'aurez compris : il reste encore du temps avant l'adoption finale de notre plan climat métropolitain, et nous porterons de manière constructive cet objectif d'une métropole 100 % énergies renouvelable en 2050. Nous sommes constructifs, et je salue l'écoute que nous avons reçue sur les premières propositions que nous avons effectuées afin, par exemple, de soutenir les opportunités de coworking et de télétravail à l'échelle métropolitaine, car avant d'assumer une hausse de 17 % du nombre de déplacements en 2050, il s'agit de travailler à un rééquilibrage et à un rapprochement habitat/emploi, par exemple. Nous avons également reçu de l'écoute sur le fait de se doter d'une stratégie et d'un plan d'action sur le développement de la géothermie, d'affirmer que la lutte contre l'artificialisation des terres agricoles comme la désimpermeabilisation des sols devant être à l'étude avant chaque projet d'aménagement sont des priorités. D'affirmer enfin l'objectif de 50 % de produits issus de l'agriculture biologique ou pouvant justifier de la non utilisation d'intrants chimiques d'ici 2025 dans la restauration publique des collectivités métropolitaines.

Je terminerai en m'adressant au Maire ainsi qu'aux présidentes et présidents d'EPT : Mesdames et Messieurs, lorsque vous travaillerez au cahier des charges de votre prochain marché de restauration collective, ou que vous négocierez votre prochain marché d'électricité, n'oubliez pas que les ambitions portées dans ce document sont notre avenir à tous et toutes. Mettez-les au cœur de notre action et de votre action. Je vous remercie.

## **M. le Président**

Merci. Je passe la parole à Jean-Didier BERTHAULT puis à Jacqueline BELHOMME. Essayez de respecter les temps de parole, même si le sujet est important.

### **M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. Je respecterai le temps de parole, d'autant plus que ce plan climat est évidemment consensuel et va dans le bon sens. Mais je souhaiterais surtout dire qu'il s'agit d'un plan climat air énergie comme le veut la loi, mais il va même beaucoup plus loin. En effet, il intègre beaucoup plus que les deux autres territoires un volet eau très important, et je souhaitais notamment insister sur ce point, puisque nous allons aujourd'hui avoir une vraie cohérence métropolitaine sur de végétalisation en zone urbaine, mais également de la perméabilité des sols, l'une des conditions indispensables à une meilleure gestion de l'eau en milieu urbain. Le maillage d'îlots de fraîcheur au sein de la métropole est également un élément très important qui est mis en valeur. Aussi, nous avons une action sur redonner une place à l'eau et à la nature dans la ville. Même dans ce que vous avez mentionné ce matin, le concours « Inventons la métropole du Grand Paris » et les premiers projets qui ont vu une émergence, cette part là est largement développée. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Pour terminer, je souhaiterais également saluer les initiatives prises et dans lesquelles la métropole est partie prenante, notamment à l'international et sur ces sujets, ce qui donnera une visibilité dans ce domaine-là pour les acteurs de l'eau sur un plan international de ce que peut faire et de ce que réalise au quotidien la métropole. Je vous remercie.

### **M. le Président**

Merci, Monsieur BERTHAULT.

### **Mme BELHOMME**

Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes satisfaits de ce document stratégique longuement débattu et travaillé. Je remercie les équipes de la métropole qui ont soutenu un rythme très dense pour pouvoir le présenter aujourd'hui. Ce texte nous donne les orientations prioritaires à travailler dans chacune de nos politiques. Cependant, je regrette que nous n'ayons pas pu associer davantage les habitants, même s'il est vrai que nous n'avons pas voulu développer un simulacre de démocratie, que le CODEV a tout de même rendu un avis, mais nous avons encore beaucoup à faire à ce niveau. Ce projet évoluera donc au fil du temps. L'objectif neutralité carbone en 2050 est ambitieux, et nos actions doivent commencer à s'amplifier dès à présent. Pour se faire, il faudrait que nous soyons vigilants à ce que le cadre stratégique s'articule vraiment avec les 12 PCAET à venir. Rien ne pourra se faire sans les habitants, les entreprises et les élus de nos villes. Eux seuls sont capables d'identifier des politiques qui s'adapteront aux réalités locales. Donner des directives hors-sol ne servirait à rien, et surtout pas à notre ambition. C'est la raison pour laquelle je demande à la métropole du Grand Paris de prendre à bras-le-corps son rôle de coordinatrice et de facilitatrice entre les territoires. D'une certaine manière, le travail ne fait que commencer. La métropole doit pousser l'État à se montrer beaucoup plus ambitieux dans les luttes contre les pollutions atmosphériques et sonores, ainsi que dans la préservation de nos cadres de vie. Or, nous savons qu'aujourd'hui, le gouvernement Philippe envoie de mauvais signaux avec une succession de renoncements. Nous pouvons toujours nous enorgueillir de viser notre objectif zéro carbone si les cars MACRON continuent de circuler massivement et au diesel. Nous pouvons également nous interroger sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes qui permettra de réduire des surfaces cultivables au profit de l'augmentation du trafic aérien, du kérosène et de la montée de la température. Ce n'est pas la mesure symbolique de la fin de l'exploitation des hydrocarbures en France en 2040 qui viendra ralentir l'augmentation des 2 %.

Enfin, je souhaiterais aborder le renoncement dans le nucléaire. La centrale de Fessenheim est toujours ouverte, et l'objectif de la loi de transition énergétique consistant à réduire à 50 % la part du nucléaire en France en 2025 a été retoqué. Mais chers collègues, nous le voyons : les avancées viendront de nos

territoires, et j'espère que les élus de cette assemblée seront à la hauteur des enjeux pour les générations à venir. Merci.

**M. le Président**

Merci, Madame BELHOMME. Je ne suis pas d'accord avec tout ce que vous avez dit. Je me garderai de répondre, car je ne souhaite pas ouvrir de débat, pas plus sur le nucléaire que sur le reste. Merci de ce bel élan.

7/ LES AMENDEMENTS

**M. le Président**

Je n'ai plus d'intervenants sur le plan général. Nous allons donc aborder les amendements. Nous en avons huit qui ont fait l'objet de discussions avec nos services. Au passage, je remercie également les services de la métropole qui ne sont pas si nombreux que cela, puisqu'il y a deux ou trois personnes qui travaillent sur ces sujets aussi difficiles, et ils ont fait un travail de Romains. Je les en remercie toutes et tous.

Huit amendements ont été déposés dans les délais. Nous avons seulement les n° 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Puisque Monsieur CONTASSOT est à l'origine de ces amendements, il souhaite les présenter globalement. Cela a fait l'objet de discussions avec nos services, avec Monsieur GUIRAUD. Des sous-amendements ont été proposés, et il semble y avoir un consensus sur les amendements ainsi sous-amendés que nous allons successivement faire voter à main levée. Est-ce bien cela, Monsieur CONTASSOT ?

**M. CONTASSOT (EC)**

Effectivement. Nous avons déposé six amendements que je présenterai très rapidement. Je prendrai les amendements dans l'ordre de la liasse que l'on nous a donnée en début de séance.

Le premier concerne la nécessité pour nous de développer le télétravail, et donc d'avoir des espaces disponibles à cette fin, que la métropole s'implique dans le processus, et qu'elle aide également au développement des plans de déplacements entreprise visant à réduire les déplacements contraints domicile/travail. Le second est relatif au classement des forêts, de la protection des deux forêts domaniales qui se trouvent sur le territoire de la métropole. Le troisième porte sur la désimperméabilisation des sols, car nous savons que c'est un élément tout à fait déterminant en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Le quatrième concerne le développement de l'énergie solaire et de la géothermie. Il suffit à lui-même. Le cinquième porte sur l'arrêt de l'artificialisation des terres. Cela porterait aussi bien sur la GEMAPI que sur le PCAEM. Enfin, le dernier amendement est relatif au soutien à l'agriculture biologique et à l'alimentation durable dans toutes les restaurations collectives. Le poids de l'alimentation est une nécessité absolue, à la fois pour la santé et pour la lutte contre le dérèglement climatique, qui n'est plus à démontrer. Il y a eu des sous-amendements, mais je pense que Daniel GUIRAUD les présentera.

**M. le Président**

Merci. Ces amendements vont dans le bon sens tant qu'ils sont constructifs. Aussi, sous-amendés comme le proposera à l'instant Daniel GUIRAUD, je pense qu'ils seront tout à fait acceptables. Il y a également un amendement de Monsieur J.P MARTIN que nous verrons par la suite. Ensuite, les autres amendements ne seront pas étudiés, car hors délais.

Commençons les amendements proposés par Monsieur CONTASSOT. Pourriez-vous les présenter ? Ensuite, nous allons successivement faire voter sur chaque amendement ainsi sous-amendé.

**M. GUIRAUD**

Concernant le plan de déplacements entreprise et le coworking, l'amendement peut être sous-amendé avec l'ajout d'un paragraphe et un ajustement de rédaction : « La métropole du Grand Paris accompagnera la création et le développement d'espaces de travail mutualisés, tant pour les agents de l'administration que pour les salariés du secteur privé, en respectant... » Etc.

En ce qui concerne l'amendement relatif aux forêts protégées, la phrase que je rajouterai serait : « Étudier avec l'État les potentialités de classement des forêts domaniales en forêts de protection. » Et par ailleurs, ajouter dans la fiche concernée, l'action ACC4, dans la catégorie partenaires : « L'État et l'Office national des forêts, l'ONF. »

Ensuite, pour ce qui est de l'amendement n° 5 relatif à la désimperméabilisation des sols, je d'accord avec la proposition de sous-amendements, et il conviendrait de maintenir : « Objectifs par EPT du pourcentage [...] à l'action AT4-1 du plan d'action », et d'ajouter en complément : « Ainsi que, au cas par cas, un objectif de désimperméabilisation en compensation de l'ouverture de zones à l'urbanisation. »

**M. le Président**

Monsieur CONTASSOT est-il d'accord ?

**M. CONTASSOT (EC)**

Oui.

**M. le Président**

Bien. Ensuite ?

**M. GUIRAUD**

Sur le photovoltaïque, nous sommes d'accord. Cependant, il ne s'agit pas de le mettre dans l'action EN2 pour ne pas créer une fiche supplémentaire, si Yves est d'accord sur ce point. « La métropole du Grand Paris planifie dès à présent des plans d'énergie solaire, photovoltaïque, mais également thermique, dans les territoires et les communes du Grand Paris, avec les habitants, les concitoyens... » jusqu'à « ... en lien avec l'office d'habitat collectif, qu'ils soient privés ou bailleurs sociaux. »

**M. le Président**

Ce serait intégré dans l'action EN2 ?

**M. GUIRAUD**

Oui.

**M. le Président**

J'ai compris. Monsieur CONTASSOT est-il d'accord ?

**M. CONTASSOT (EC)**

Oui.

**M. le Président**

Bien. Ensuite ?

**M. GUIRAUD**

Il y avait un amendement terres agricoles, mais nous pouvons le renvoyer au SCoT, si l'auteur en est d'accord ?

**M. le Président**

Si l'auteur en est d'accord, il retire son amendement de sorte que l'on renvoie sur les SCoT. L'auteur est-il d'accord ?

**M. CONTASSOT (EC)**

Oui.

**M. le Président**

Bien. Il sera donc retiré.

**M. GUIRAUD**

Ensuite, en ce qui concerne l'agriculture bio, là encore, nous pourrions mettre à profit les six mois entre l'arrêt du PCAEM et sa validation pour travailler le sujet plus avant.

**M. le Président**

Dans le n° 8, tu demandes un retrait ?

**M. CONTASSOT (EC)**

En réalité, c'est un report. Un retrait en séance, aujourd'hui ; qui sera reprise au moment de la validation définitive.

**M. le Président**

Tout à fait. Nous sommes d'accord. Il s'agit donc d'un retrait en séance.

Nous allons successivement faire voter ces amendements de Monsieur CONTASSOT et sous-amendés avec son accord en séance.

**M. GUIRAUD**

Si tout le monde en est d'accord, nous pouvons voter par bloc. Je pense que nous pouvons voter en bloc. Dès lors que les amendements sont recevables et que le sous-amendement est accepté par l'auteur, nous pourrions faire un paquet et voter une seule fois sur les amendements.

**M. le Président**

Si cela facilite les choses, je l'accepte, bien que cela ne soit pas tout à fait conforme à la réglementation. S'ils sont annulés par le contrôle de légalité, tant pis pour Monsieur GUIRAUD et Monsieur CONTASSOT.

Sur l'ensemble de ces amendements, que celles et ceux qui sont d'accord pour les adopter lèvent la main.  
*L'ensemble des amendements sont adoptés à l'unanimité.*

À présent, nous allons voter sur la délibération globale qui vous a été proposée, ainsi sous-amendée et amendée. Il s'agit d'un vote à la majorité simple. Elle porte sur le PCAEM. Personne ne demande de vote à scrutin public ? Votons donc à main levée. Je vous demanderai de voter, car c'est un vote important. Qui est favorable à l'adoption de notre PCAEM ?

*Le PCAEM a été adopté à l'unanimité.*

À présent, je passe à la délibération n° 11. Tout à l'heure, j'ai inversé l'ordre, car il s'agit d'autres délibérations tout aussi importantes. Je passe la parole au rapporteur, Monsieur GUIRAUD.

**M. GUIRAUD**

Avant que nous présentions les cinq délibérations, je souhaiterais rapidement faire une intervention chapeau relative aux cinq délibérations pour préciser de quoi il s'agit.

**M. le Président**

Tu n'interviendras pas de nouveau sur chacune d'entre elles ?

**M. GUIRAUD**

Non. Cela vaudra pour les cinq. Ensuite, je vous donnerai une précision sur chacune des cinq.

**M. le Président**

Je demande à chaque intervenant de faire la même chose que Monsieur GUIRAUD.

**M. GUIRAUD**

Un chapeau sans lequel on ne peut comprendre ce que nous sommes en train de faire, puisqu'avec les délibérations qui vous seront proposées, il s'agit des modalités, du champ d'intervention de la MGP dans le domaine de la protection, la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Après, on peut se prononcer et avoir des avis sur cette loi, mais la loi est la loi. La loi MAPTAM et la loi NOTRe prévoient qu'à compter de l'approbation du plan climat, et au plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la métropole se substituera aux communes et aux EPT en matière de lutte contre les nuisances sonores et contre la pollution de l'air, de soutien aux actions de maîtrise énergie, protection du patrimoine naturel et paysager ainsi que GEMAPI. Contrairement aux débats que nous avons eus précédemment lors de cette séance sur l'aménagement de l'espace et le DEVECO, il ne s'agit pas, ici, de définir l'intérêt communautaire. En effet, ces compétences ne sont pas soumises à des fissions d'intérêt communautaire, mais elles sont exercées de manière exclusive par la MGP qui se substitue de manière intégrale et de plein droit aux communes et aux EPT. Chers collègues, nous comprenons bien l'émoi que cela a pu susciter une fois au pied du mur dans les deux derniers mois qui ont précédé cette séance, de se rendre compte qu'il y a une réelle prise de compétences par la métropole. Nous avons voulu faire revivre l'idée de subsidiarité.

**M. le Président**

Écoutez bien, car c'est capital pour l'avenir.

**M. GUIRAUD**

C'est la quintessence de tous les échanges qui ont pu avoir lieu entre nous, et je dois dire que cela transcendait très nettement les clivages géographiques et politiques. Dans le cadre de la Commission

environnement, il y a eu un souci commun d'atterrir le mieux possible en respectant ce principe de subsidiarité. Je vous fais grâce de tous les débats. Nous y sommes arrivés, et pour bien marquer les choses, nous avons décidé qu'en chapeau des délibérations, il y aurait plusieurs phrases que je vais vous lire pour fixer les choses : « *La métropole n'a pas vocation à créer une administration centralisée, mais bien une organisation de la métropole des maires qui s'appuie sur les territoires selon un principe de subsidiarité. Dans le cadre de la mise à neuf de ces compétences, elle doit faciliter l'intervention locale de proximité en favorisant la mise en réseau, le partage des bonnes pratiques, le travail collectif, mais également, lorsque cela est pertinent, la mutualisation, la massification et la valorisation à grande échelle. Dans le cadre de l'exercice de ces compétences, la lisibilité pour les citoyens sera recherchée.* » Voilà ce que nous mettons en exergue dans chacune des délibérations. Cela marque la volonté de la métropole de respecter et faire vivre le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que chaque échelon est responsable de ce qu'il est le mieux à-même d'exercer lui-même, plutôt que de confier ceci à un autre échelon moins bien placé. C'était extrêmement important, et je pense que nous pouvons nous féliciter du consensus qui s'est fait jour autour de cette notion.

Voilà ce que je souhaitais dire en propos liminaires avant que nous présentions chacune des délibérations qui représentent le point n° 11. Avec l'accord de Sylvain BERRIOS et de Daniel BREUILLER, je les présenterai moi-même.

La première délibération concerne la compétence lutte contre les nuisances sonores de la métropole du Grand Paris. Je rappelle que Laurent LAFON était chargé de cela avant que le Sénat ne nous prive de son apport sur la question du bruit. Il s'agit d'une délibération qui prévoit, dès 2018, d'engager les actions suivantes :

- approuver l'écart stratégique du bruit à l'échelle de la métropole ;
- élaborer le plan de prévention du bruit dans l'environnement ;
- adhérer à l'association Bruitparif ;
- réaliser des mesures de bruits ;
- mener des actions de résorption des nuisances sonores ;
- suivre les plans d'exposition au bruit ;
- mener des actions de sensibilisation.

Il est proposé au conseil de délibérer pour approuver les premiers champs d'intervention de la métropole dans le cadre de la compétence « lutte contre les nuisances sonores » à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Je rappelle, et ce sera le cas pour toutes les délibérations, que l'action de la métropole interviendra sans préjudices des compétences respectives des communes, et le cas échéant, des territoires.

La deuxième délibération porte sur la compétence lutte contre la pollution de l'air de la métropole du Grand Paris. Elle précise les champs d'intervention. Je rappelle que ne sont pas concernées les actions au titre du pouvoir de police des maires et de circulation. Ceci est bien entendu externalisé par rapport à la délibération. Il s'agit d'une délibération qui prévoit, dès 2018, d'engager les actions suivantes :

- élaborer la stratégie métropolitaine de lutte contre la pollution de l'air ;
- participer plus fortement à l'action Airparif, les communes et territoires peuvent continuer à y adhérer au titre de leurs compétences. Ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges sur lesquels nous sommes tombés tous d'accord ;
- mener les études de préfiguration ;

- continuer à soutenir les actions en faveur de la mobilité durable, par exemple le financement de Vélib' par la métropole ;
- relayer les mesures d'urgence au plus près des publics sensibles ;
- mener des actions de sensibilisation, communication, formation, partenariat, de recherche et d'appel à projets.

La troisième délibération est relative au soutien aux actions de maîtrise de demande en énergie de la métropole. Cette compétence sera progressivement mise en œuvre et sera renforcée dans le cadre des fissions d'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti. Il s'agit d'une délibération qui prévoit, dès 2018, d'engager les actions suivantes :

- mise en réseau des ALEC ;
- stratégie de rénovation énergétique du bâti ;
- accompagnement des communes et des territoires dans les programmes d'amélioration d'efficacité énergétique dans le patrimoine ;
- lutte contre la précarité énergétique. Je rappelle que les départements ont un chef de filière en la matière ;
- soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération ;
- mener des actions de sensibilisation, communication, formation, partenariat, de recherche et d'appel à projets, tout comme la précédente délibération.

Je précise que la délibération prévoit la création d'un groupe de travail qui associe les communes et les territoires sur les modalités de mise en réseau des ALEC qui sont très demandeuses.

Le point suivant porte sur la valorisation du patrimoine naturel paysager de la métropole, avec la permission de Daniel. La métropole ne se substitue pas à la gestion des espaces verts et de nature. C'est actions et en lien avec la compétence « aménagement de l'espace métropolitain. » Il s'agit d'une délibération qui prévoit, dès 2018, d'engager les actions suivantes :

- réaliser des actions d'amélioration et de connaissance du patrimoine naturel et paysager, comme l'atlas de la biodiversité métropolitaine ;
- adhérer à Natureparis ;
- élaborer et coordonner des stratégies de préservation et de mise en valeur du patrimoine, l'agriculture urbaine, en lien avec la stratégie nature approuvée à l'unanimité lors de notre dernier conseil ;
- mener des actions de sensibilisation, communication, formation, partenariat, de recherche et d'appel à projets, tout comme la précédente délibération.

Et ce, toujours sans préjudices des compétences respectives des communes, et le cas échéant, des territoires.

La cinquième délibération porte sur la GEMAPI, avec la permission de Sylvain. Il s'agit d'une délibération qui prévoit, dès 2018, d'engager les actions suivantes :

- participation au Comité bassin Seine-Normandie et déclinaisons locales ;
- participation aux commissions locales de l'eau et SAGE ;
- adhésion aux syndicats de RIVIERE, SIVOA, SyAGE, SYNAVI et SIAR ;
- substitution aux communes aux compétences GEMAPI ;
- participation aux syndicats porteurs de SAGE,

- convention gestion des digues et ouvrages de gestion des milieux aquatiques avec les communes concernées ;
- participation aux contrats de bassin ;
- participation et animation aux opérations du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ;
- conventionnement avec Seine Grands Lacs, projection des lacs réservoirs et les études pour le casier pilote de la Bassée ;
- proposition de conventionnement avec les départements pour la période transitoire 2018-2019 ;
- élaboration partenariale du système d'endiguement.

Et ce, toujours sans préjudices des compétences respectives des communes, et le cas échéant, des territoires.

### **M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. Nous allons commencer à voter ces délibérations par majorité simple. Pour chacune d'entre elles, nous allons présenter les amendements.

Je vous signale que les amendements arrivés dans les délais seront étudiés, contrairement aux amendements qui ne sont pas arrivés dans les délais. En effet, nous avons fixé des délais dans un règlement intérieur, et nous devons les respecter. En revanche, lorsque nous aurons voté sur ces délibérations, je propose à ceux qui ont déposé des amendements hors délais de s'exprimer pour nous faire part de ce qu'ils souhaitent dire, afin que cela soit rédigé dans le compte rendu et que nous puissions en tenir compte. Si nous acceptons aujourd'hui les amendements hors délais, il n'y a plus de respect du règlement. Dans ces cas-là, il ne faut plus fixer de délais dans le règlement. J'essaie de faire respecter les règlements de l'assemblée que nous avons à organiser et que je préside.

La première délibération est la 11— A. Il y a un amendement présenté par Monsieur J.P MARTIN. Peut-il le présenter ? C'est le n° 9. Une proposition de sous-amendement a été effectuée et permettrait de l'accepter. Peut-il traiter des deux, puis Monsieur GUIRAUD nous fera part de ce qu'il en pense ?

### **M. J.P MARTIN (LR-DVD)**

Monsieur le Président, nous souhaitons rattacher cet amendement au projet de délibération en ce qui concerne la lutte contre les nuisances sonores. Au point n° 3 de la page 4, « adhésion à Bruitparif », nous souhaitons qu'il soit possible d'ajouter cette phrase : « Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la MGP se substitue, le cas échéant, partiellement à l'adhésion et à la participation financière des communes et territoires à l'association Bruitparif. » En fait, il s'agit d'une démarche territoriale vers l'association Bruitparif, tout comme nous l'avons proposé pour Airparif. Voilà le cœur de cette modification.

### **M. le Président**

Monsieur J.P MARTIN, Merci. Daniel, es-tu prêt à l'accepter avec le sous-amendement que tu peux proposer ?

### **M. GUIRAUD**

Oui. Je propose de dire, un peu comme pour Airparif, pour faire une sorte de parallélisme des formes avec Bruitparif, que les communes et territoires peuvent par ailleurs adhérer à Bruitparif pour la réalisation d'études spécifiques ponctuelles dans le cadre de leurs compétences respectives ou des pouvoirs de police

du maire. Je pense que c'est une rédaction qui doit pouvoir satisfaire Monsieur J.P MARTIN ainsi que nous tous.

**M. le Président**

Monsieur J.P MARTIN, êtes-vous d'accord ?

**M. J.P MARTIN (LR-DVD)**

Nous sommes d'accord.

**M. le Président**

Nous allons à présent voter cet amendement ainsi sous-amendé. Le vote est ouvert. Il n'y a ni avis contraire ni abstention. Avant de voter sur la délibération, je passe la parole à Monsieur PENINOU qui demande la parole.

**M. PENINOU (PS-DVG)**

Je souhaitais pouvoir intervenir sur l'ensemble de ces délibérations. Tout d'abord, je souhaitais féliciter le travail qui a globalement été fait sur l'ensemble de ces délibérations, ainsi que la manière dont nous avons réussi à avancer ensemble et à trouver une bonne échelle, c'est-à-dire la métropole, les territoires et les villes.

Je souhaitais également profiter de cela pour dire qu'au-delà de ces délibérations, sur ce sujet, il est évident qu'il est extrêmement important de pouvoir intégrer le travail avec les grands syndicats. C'est un travail que nous avons d'ailleurs déjà abordé ici, dans cette assemblée. La manière dont la métropole peut travailler avec les grands syndicats qui structurent, notamment sur ce domaine-là. Monsieur le Président, je souhaitais vous demander où nous en étions dans ce travail, de la Commission ou du Comité qui devaient être mis en place avec les grands syndicats, comment envisagez-vous ce travail et quand démarrons-le-nous ? Vous soulignez que de notre point de vue, il n'est pas question de pouvoir construire une métropole en donut, notamment sur la question des syndicats techniques. Il est donc à mon sens urgent que nous réalisons ou que nous mettions en place ce que nous avons décidé il y a maintenant quelques conseils de cela. Merci.

**M. le Président**

Merci de cette observation. Nous avons eu deux réunions avec les syndicats. Nous allons en avoir une prévue pour fin janvier et qui n'est pas encore convoquée. Effectivement, nous souhaitons avancer sur la charte stratégie que nous avons prévu de construire ensemble. Nous avons des réunions parallèles avec les uns et les autres. Je ne sais pas si nous pouvons aller plus loin, assez rapidement, sans attendre les intentions du Président de la République qui sont annoncées, me semble-t-il, pour mi-janvier. Nous risquons d'avoir des télescopages. Cependant, nous continuerons à respecter notre calendrier dans le cadre des engagements que nous avons pris lors de l'assemblée à l'AMIF, lorsque nous avons signé la convention de coopération stratégique avec l'ensemble des syndicats. Nous avons signé cette convention. Depuis, nous avons eu deux réunions. Une troisième réunion se déroulera avant la fin de janvier. Elle n'est pas encore convoquée, je le répète. Si vous souhaitez que nous puissions débattre de l'évolution, nous pourrions très bien le faire en Bureau ou dans le cadre d'un groupe de travail que nous pourrions imaginer, si certains souhaitent être informés de l'évolution de ces travaux. Je n'y vois aucun inconvénient, bien entendu. Ce que je viens de dire et un engagement.

Maintenant, j'en reviens à la délibération. Nous avons voté l'amendement sous-amendé. À présent, il convient de voter la délibération avec cet amendement, la 11 —A. Je la soumetts à votre vote. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

À présent, nous en arrivons à la 11 —B. Il s'agit de la lutte contre la pollution de l'air. Daniel, peux-tu reprendre ta présentation ?

**M. GUIRAUD**

Je ne vois pas d'amendements de déposés.

**M. le Président**

Je souhaitais simplement savoir si tu souhaitais que nous passions au vote. Il n'y a pas d'amendements pour la 11 —B. Je vous demanderai de voter. Pour ceux qui y sont favorables, levez la main. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Unanimité, je vous en remercie.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Nous en arrivons maintenant à la 11 —C. Daniel, il s'agit du soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

**M. GUIRAUD**

Tout à fait. Il y a un amendement, mais si nous considérons que les amendements hors délais ne sont pas pris en considération...

**M. le Président**

C'est un amendement qui est arrivé hors délais. Après la délibération, je passerai la parole à ceux qui souhaitent intervenir sur les amendements hors délais, car nous ne pouvons pas discuter des amendements hors délais. Je suis désolé. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

J'ai proposé que les personnes qui ont déposé des amendements hors délais s'expriment une fois que nous aurons voté toutes les délibérations. Ceci pour un problème de majorité, car les gens commencent à partir, et nous risquons de ne pas avoir la majorité pour voter toutes les délibérations. Pour ceux qui ont déposé des amendements hors délais, je suis tout à fait d'accord pour que ce qu'ils ont à dire apparaisse dans le procès-verbal, et c'est légitime, mais une fois que toutes les délibérations seront votées.

**M. GUILLET**

À partir du moment où l'on ne peut pas intervenir sur une délibération, on ne peut pas dire que le vote est parfaitement éclairé. C'est un peu dommage.

**M. le Président**

J'appelais ceux qui souhaitaient intervenir en début de la délibération. Tu pouvais intervenir, tout comme Monsieur PENINO l'a fait. J'ai vu son nom s'afficher trop tard, cela arrive. Maintenant, sur un amendement hors délais, la réponse est non.

**M. GUILLET**

Je ne souhaitais pas intervenir sur un amendement, mais sur la délibération.

**M. le Président**

Alors fais-le maintenant. Soyez gentils de respecter les règles et d'être vigilants sur ce qu'il se fait. Il suffit d'appuyer sur le bouton avant la délibération.

**M. GUILLET**

Je comprends parfaitement les règles, et je les accepte volontiers. Avec Monsieur J.P MARTIN, nous avons effectivement prévu un certain nombre d'amendements. Pour des raisons d'organisation sur lesquelles je ne reviendrai pas, ces amendements ont été déposés hors délais. Je ne les défends donc pas. Je dis simplement que si la délibération me convient parfaitement, le rapport préalable ou l'exposé sommaire ne me paraît pas tout à fait clair, et en particulier sur un point, les compétences de la métropole sur les soutiens à la maîtrise de l'énergie. Dans ce domaine, le support législatif est relativement clair sur un point : les compétences ne peuvent être que partagées, tout simplement parce que l'effort à fournir doit être effectué par l'ensemble des acteurs, des collectivités et établissements publics. Je regrette que dans ce rapport préalable à la délibération, nous ayons le sentiment que la compétence de la métropole apparaisse de façon peut-être maladroite dans la rédaction, mais un peu exclusive, et en particulier à partir du moment où l'on fait intervenir la CLECT pour le transfert de compétences, et l'on insiste sur le transfert de compétences. Inévitablement, le risque d'apparaître comme une compétence exclusive existe sur le plan strictement juridique. C'est en cela que je souhaitais intervenir et demander, comme c'est d'ailleurs indiqué dans le rapport, que le rôle des syndicats d'énergie soit bien manifesté en ce qui concerne cette compétence qui est, par définition, partagée avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale.

**M. le Président**

Jean-Jacques, merci. Personnellement, je découvre cela à l'instant. Personne ne m'a alerté à ce sujet. J'aurais bien volontiers, au préalable, travaillé sur cette modification qui me paraît utile. Encore aurait-il fallu le faire dans les délais. Je regrette cela. Je peux te répondre de manière officielle, car il n'y a pas d'arrière-pensées dans la métropole : cette délibération vise à répondre au partage de compétences entre la métropole, les communes et les territoires, donc la CLECT. C'est évident. Lorsqu'elle se réunira, elle concentrera uniquement son action sur les compétences transférées — il n'y a donc pas d'équivoque possible — et pas du tout sur la totalité du champ de maîtrise de l'énergie. Lorsque l'on dit dans la délibération : « Sans préjudice des compétences respectives des communes et des territoires », je pense que l'on répond à ton inquiétude. Je le précise dans le procès-verbal. Si d'aventure, il y avait des difficultés, comme nous le faisons spontanément en cas de difficultés, on crée un groupe de travail à l'initiative de celui qui pose le problème, et l'on trouve un règlement à cette difficulté pour le prochain conseil métropolitain. Pas pour la délibération, car il est trop tard, mais pour la mise en œuvre de la délibération, de telle sorte que chacun soit rassuré. Monsieur GUILLET, cette réponse vous agrée-t-elle ?

**M. GUILLET**

Oui. Merci Monsieur le Président. Elle m'agrée parfaitement. Je précise tout de même que depuis une quinzaine de jours, nous avons tenté — et nous l'avons d'ailleurs en partie fait sur le texte-même de la délibération, Daniel GUIRAUD en est le témoin et l'acteur — de travailler sur ce sujet. Effectivement, je pense que nous avons continué entre nous le travail de coordination sur ce point. Comme le disait Mao PENINOÙ à

l'instant, je crois qu'entre les grands syndicats urbains et la métropole, il est important qu'il y ait une concertation étroite qui se fasse en amont.

**M. le Président**

Nous sommes tout à fait d'accord à ce sujet. Je ne souhaite pas revenir sur ce que j'ai dit une dizaine de fois. Je ne peux pas, en tant que Président, accepter de ne pas respecter les règles de notre règlement intérieur. Même s'il s'agit d'un amendement tout à fait intéressant, il est hors délais. Je ne peux pas l'accepter en séance. C'est un point de droit qui me semble évident. Cela étant, ce que j'ai répondu te convient, Jean-Jacques, et nous veillerons à l'exécution des choses, comme je l'ai dit tout à l'heure à Monsieur PENINO, après la réunion qui aura lieu fin janvier, de préciser les modalités. En effet, il y a la volonté de respecter la convention stratégique de coopération que nous avons signée ensemble lors du salon de l'AMIF. Je la respecterai donc scrupuleusement. Je pense que cela devrait tous les deux vous rassurer.

Merci. La délibération est votée.

Nous passons à la délibération 11 —D qui porte sur la compétence valorisation du patrimoine naturel et paysager. Il n'y a pas d'amendements. Je la soumetts donc au vote. Qui est pour ? Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Unanimité, je vous en remercie.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Nous arrivons à la dernière délibération, la 11 —E, relative à la GEMAPI. Là, il y a malheureusement des amendements qui sont hors délais. J'espère voter la délibération, car il n'y a que des amendements hors délais.

**M. BERRIOS**

Monsieur le Président, sur les amendements reçus ainsi que sur la délibération GEMAPI présentée, il y a quelques corrections à apporter à l'article 8. Tout ce qui relève de l'article 8 dans la délibération est par conséquent supprimé. Aussi, nous avons également rajouté dans la délibération la mention de partenaires qui doit s'y trouver à juste titre, je pense notamment à la Seine-Saint-Denis. Le point essentiel, c'est malgré tout la suppression de l'article 8.

**M. le Président**

C'est un amendement déposé en séance pour l'exécutif.

**M. BERRIOS**

Absolument, sur la discussion que nous devons avoir avec la Ville de Paris n'était pas encore suffisamment avancée.

**M. le Président**

Si tu ne l'avais pas fait, je l'aurais fait. Mais si tu le fais, c'est très bien, car c'est convenu entre nous, et nous sommes tout à fait d'accord. Nous vous proposons donc cet amendement de séance sur la suppression de l'article 8 relatif à la convention de gestion dont vient de parler Monsieur BERRIOS. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

*L'amendement a été adopté à l'unanimité.*

À présent, je vous demande de voter sur la compétence GEMAPI ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur les amendements qui ont été hors délai ? Monsieur MONGE est-il là ?

**M. MONGE**

J'en ai discuté avec Daniel. Nous avons fait les amendements sur la présence de la Seine-Saint-Denis, ce qui vient d'être rajouté, je crois. Aussi, je me permets de revenir sur une délibération précédente. Elle portait sur la désignation de représentants du territoire sur la question du bruit dans les instances aéroportuaires, mais nous avons vu que nous discuterions de cela dans les semaines et mois à venir. Je vous remercie.

**M. le Président**

D'accord. Merci, Monsieur MONGE. Je répète encore que les délibérations arrivent suffisamment en avance. Les groupes de travail se réunissent toujours avant. Vous avez le temps de préparer les amendements dans les délais, et je vous demande de les respecter. Ce n'est pas de la mauvaise volonté de ma part. En tant que Président, j'ai la volonté de présider les débats de notre conseil métropolitain dans les meilleures conditions juridiques. Merci de cette intervention.

La septième délibération porte sur la convention de coopération et d'échange de données entre la métropole du Grand Paris et la société du Grand Paris.

**Mme MAYER-BLIMONT (LR-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Je serai assez brève. Il s'agit ici de donner des suites visibles à notre appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris ». Nous avons mis en place un système de visualisation 3D des sites, également des projets lauréats, afin de les montrer dans les salons et divers événements. C'est en fait la société du Grand Paris qui s'est dotée d'une maquette numérique du Grand Paris express dont la réalisation a été confiée au groupement Prométhée dont le mandataire est la société VECTUEL. Selon les termes du marché public conclu avec ce groupement, la société du Grand Paris est titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés à cette maquette numérique 3D au fur et à mesure de sa création. La maquette numérique 3D est un outil de communication essentielle sur le projet du Grand Paris express ainsi que sur l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris », avec l'objectif de faire connaître les projets, de les valoriser, et bien sûr de sensibiliser les riverains et les acteurs locaux sur son ampleur et son impact sur les territoires. Cette maquette est d'ailleurs déployée sur plusieurs supports : sites Internet, applications mobiles, bornes multimédias, tablettes tactiles, salles immersives, etc. Elle a notamment été déployée lors du SIMI avec un grand succès, car le Vice-président chargé du Logement, Geoffroy DIDIER, y a passé un petit moment lorsque nous étions au salon, mercredi dernier. Elle le sera aussi, bien évidemment, lors du MIPIM. Il est donc convenu d'établir une convention d'échange de données gratuites afin d'alimenter cette maquette 3D avec les éléments des lauréats des 51 sites d'« Inventons la métropole du Grand Paris ». La métropole prendra à sa charge le coût d'intégration des maquettes des sites, hors quartiers de gare, à savoir 32 sites. Le coût maximum s'élève à 1 600 euros par site. Il vous est donc proposé de voter, positivement je le souhaite, sur cette délibération. Merci beaucoup.

**M. le Président**

Merci. Ce sera formidable de voir tout cela en 3D. Je renouvelle mon invitation : pour celles et ceux qui peuvent aller au pavillon de l'Arsenal, cela dur trois mois. Allez-y car c'est tout à fait spectaculaire et fantastique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

La neuvième délibération est relative à la convention de remboursement conclu avec la société du Grand Paris.

**Mme MAYER-BLIMONT (LR-DVD)**

Je serai également très brève, Monsieur le Président. Un événement a été organisé le 18 octobre 2017 pour l'annonce des résultats de l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris », dont la totalité des frais (organisation et logistique, relations de presse et communication) était initialement estimée à 210 000 euros hors-taxes. Par convention en date du 17 octobre 2017, signée en vertu de la délibération du conseil de la métropole du Grand Paris, la métropole s'était engagée à rembourser ces frais à la société du Grand Paris, sur présentation de factures, dans la limite de ces 210 000 euros hors-taxes. Lors de l'événement, des frais complémentaires ont dû être engagés par la société du Grand Paris à la demande de la métropole du Grand Paris, de sorte que cette limite de frais engagés a été dépassée et doit aujourd'hui être portée à 235 000 euros. Afin de permettre le remboursement des frais exposés par la SGP, il est proposé au conseil métropolitain d'approuver un avenant à cette dernière convention de remboursement dont le projet est d'ailleurs annexé à la présente délibération.

**M. le Président**

Merci, chère Valérie. Y a-t-il des intervenants ?

**M. LE BOUILLONNEC**

Je ne participe pas au vote.

**M. le Président**

Pour des raisons que nous comprenons. Merci de le préciser. Cela figurera au procès-verbal.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Daniel GUIRAUD, la 12<sup>e</sup> délibération sur l'arrêt du projet de cartes stratégiques.

**M. GUIRAUD**

Il y a une liste des agglomérations compétentes pour arrêter des cartes stratégiques du bruit. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, la MGP en fait partie. Vous avez eu un rapport de présentation de ces cartes stratégiques du bruit qui ont pour vocation, si nous les adoptons, de soumettre aux communes, aux territoires et aux gestionnaires d'infrastructures pendant trois mois, puis elles seront approuvées et publiées. L'analyse des cartes fait apparaître l'enjeu majeur sur le bruit routier. D'une part, 13 % des habitants de la métropole, c'est-à-dire près d'un million de personnes, sont exposés à des niveaux nettement supérieurs au seuil réglementaire. D'autre part, il est notable que le bruit ferroviaire nocturne impacte 50 000 métropolitains, et près de 100 000 métropolitains sont impactés en journée par le bruit des avions. La prochaine étape consistera en la réalisation d'un PPBE (Plan de Prévention du Bruit d'Environnement) avant le 18 juillet pour rattraper ce que nous pouvons considérer comme en retard. En effet, 50 % des cartes des PPBE sont aujourd'hui publiées. Un travail de rattrapage est à effectuer dans les six ou sept mois à venir.

### **M. le Président**

Merci Daniel. Je remercie également toute l'équipe derrière toi. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, depuis tout à l'heure, le travail immense effectué par nos services sous l'autorité de Daniel GUIRAUD qui y a largement participé, et qui permet aujourd'hui de prendre des délibérations stratégiques dans des domaines aussi importants que ces cartes stratégiques qui, effectivement, seront diffusées. Nous ferons en sorte de vous alimenter au maximum en documentation, car nous rentrons dans un caractère qui deviendra opérationnel pour la métropole. J'espère que vous avez tous saisi qu'à travers les délibérations votées, nous allons passer à un cran supérieur, en 2018, avec des compétences de la métropole qui pourront ainsi s'affirmer.

Y a-t-il des intervenants ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Pour ce qui est de la 13<sup>e</sup> délibération, il s'agit d'une convention de financement entre la métropole et Vélib'. C'est très simple : il s'agit d'approuver la convention de financement et de suivi entre la métropole et les syndicats Vélib' pour respecter les engagements que nous avons pris, c'est-à-dire le financement de nos stations à hauteur d'un million d'euros par station, en dehors de Paris, bien entendu. Je rappelle au passage les dépenses effectuées à hauteur de plus de 4 millions d'euros pour les connexions des pistes cyclables entre elles, et je vous relance à nouveau, mes chers collègues maires, un appel pour faire en sorte que lors du prochain fonds d'investissement métropolitain qui se déroulera en février, nous puissions avoir un plus grand nombre de projets de connexions des pistes cyclables entre les communes ou entre les territoires de la métropole que nous en avons aujourd'hui. Et pas seulement des pistes cyclables au sein de la commune.

Madame BARATTI-ELBAZ souhaite intervenir sur le problème de Vélib'.

### **Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVD)**

Monsieur le Président, il n'y a pas de problèmes, mais que des solutions, notamment grâce à la métropole. Je souhaitais vraiment vous remercier, en tant que Présidente de ce syndicat, pour l'aide importante que la métropole a concédée à toutes les villes hors Paris — je tiens quand même à le préciser — pour construire et accueillir des stations sur leur territoire. En tant que Présidente, je ne participerai pas au vote sur cette délibération.

### **M. le Président**

Merci de le dire pour que cela apparaisse au procès-verbal. En tout cas, Madame la Présidente, merci pour la collaboration constructive qui s'est établie entre la métropole et Vélib'. Certains ont eu des suspicions, certains des réticences, et la manière dont nous avons su travailler ensemble, la manière dont vous nous avez intégrés au sein du syndicat fait qu'aujourd'hui, cela fait partie du passé. Actuellement et quoi que nous puissions en dire, nous sommes dans la phase constructive. Je m'en réjouis et vous en remercie infiniment. Monsieur AZIERE a demandé la parole.

### **M. AZIERE (UDI-UC)**

Merci beaucoup, Monsieur le Président. J'ai déjà eu l'occasion de faire cette intervention au Conseil de Paris. Je souhaiterais exprimer une petite inquiétude. En effet, je ne doute pas que nous votions cette délibération qui prévoit que le service public de Vélib' métropole prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Simplement, dans

l'état actuel des travaux sur le réseau, je ne suis pas sûr qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 — ce n'est jamais que dans trois semaines — le réseau soit complètement dans la plénitude de son redéploiement. Depuis le mois d'octobre, il faut avouer qu'il est en travaux. On arrache les bornes, on remplace tout le matériel, etc.

Par ailleurs, depuis cette époque, on voit l'émergence de nouveaux concurrents sur le marché de la location des vélos en flotte libre. Les vélos jaunes et les vélos bleus font concurrence aux vélos gris. Je souhaiterais simplement faire une remarque devant le Conseil métropolitain au nom des 300 000 abonnés de Vélib' à ce jour, qui tout comme moi, ont soit renouvelé leur abonnement, soit vont le faire, pour une période de 12 mois, et pour laquelle le service public de location de vélos ne sera pas opérationnel. Comme cela a été effectué et demandé par le Conseil de Paris, je souhaiterais vous faire progresser sur cette idée, mais je n'ai rien entendu à ce sujet, comme quoi il faudrait trouver une compensation tenant compte de la période pendant laquelle le réseau de Vélib' est dégradé, et qui fasse en sorte que l'on prolonge au moins les abonnements en question et qui s'inscrivent sur cette période pendant laquelle les travaux ont eu lieu. Je vous remercie.

### **M. le Président**

Merci. Je passe la parole à la Présidente qui est la mieux placée pour vous répondre. Avant cela, je souhaiterais vous dire que sur l'affaire des flottes libres, c'est une spéculation sur l'avenir. Je comprends tout cela, et comprend que brutalement, les réseaux sociaux s'emparent de cela et se posent des questions, que tout le monde s'interroge. Ici, nous sommes sur la construction de l'avenir par rapport à des conditions financières et juridiques parfaitement établies. On ne peut pas, à cause de changements des modes de consommation qui interviennent et sans aucune certitude pour l'avenir, brutalement changer les options de la métropole, revenir en arrière, et se dire que parce qu'il y a des choses nouvelles, brutalement, on ne fait plus rien. Nous ne nous inscrivons dans une logique économique est parfaitement construite sur le plan technique, et je souhaite que nous respections cette logique, car personne ne sait de quoi demain sera fait. Nous savons ce que nous faisons, et nous savons que ce que nous faisons sera efficace et durable. Madame la Présidente, vous avez la parole.

### **Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVD)**

Merci, Monsieur le Président. Merci à Monsieur AZIERE de l'attention constante qu'il porte au service de libre. Je souhaiterais le rassurer, et tout d'abord lui rappeler qu'il n'a jamais été question qu'au 1<sup>er</sup> janvier, le service soit plein. Nous avons toujours dit que la transition commencerait le 1<sup>er</sup> octobre et se terminerait fin mars. Effectivement, au 1<sup>er</sup> janvier, l'état du service sera bien inférieur à celui attendu trois mois après. Nous serons donc en montée en puissance progressive. On n'arrache pas les stations, on les transforme, on les modifie, et l'on construit de nouvelles stations dans les 68 communes qui sont aujourd'hui adhérentes à Vélib', en plus de Paris et de la métropole du Grand Paris. Aussi, nous sommes dans une période où arrive effectivement la concurrence d'opérateurs privés qui déposent beaucoup de vélos partout dans l'espace public parisien et sans aucune garantie que ce service puisse s'étendre à l'ensemble des communes du Grand Paris. Aujourd'hui, ces vélos apparaissent dans Paris, mais sans aucune régulation. Je pense qu'il s'agit d'une compétence qui retombera malheureusement sur les maires. Les maires sont préoccupés de savoir comment ils réguleront ces vélos privés dans l'espace public une fois qu'ils seront dégradés. C'est un vrai sujet qu'il nous faudra rediscuter ensemble, entre maires. Il faudra trouver des modes de régulation de ces systèmes privés qui viennent quand même confirmer l'intérêt du déplacement à vélo à l'échelle du Grand Paris.

Enfin, lors du dernier conseil de Paris, l'accord a été donné par l'exécutif pour l'ensemble des 300 000 abonnés actuels. Je rappelle qu'ils ne sont que trois quarts d'abonnés actuels à être parisien. Cela signifie

qu'un quart des abonnés Vélib' ne le sont pas et feront effectivement l'objet d'une compensation. Il a fallu un peu de temps pour trouver les moyens de la mettre juridiquement en œuvre, et cela sera fait dans les tout prochains jours, je vous rassure, Monsieur AZIERE.

**M. le Président**

Merci. Je ne souhaite pas rentrer dans le débat, mais je suis maire. Dans mon département, on me demande de payer l'occupation du domaine public pour les stations de Vélib'. Je m'interroge sur l'occupation et sur la manière dont des intervenants arrivant brutalement sur le marché s'acquitteront ces occupations de domaine public qu'il me semble tout à fait légitime de payer. C'est une question que je me pose en tant que maire, mais également en tant que Président de la métropole.

Monsieur LE BOUILLONNEC et Monsieur MISSIKA souhaitent intervenir.

**M. LE BOUILLONNEC**

Je prolonge la réflexion que le Président vient d'avoir. Il ne faut bien entendu pas que le dispositif de l'installation de Vélib' ait une incidence sur ce que nous faisons avec Vélib', la métropole et nos communes. Cependant, je confirme que la présence de vélos sur l'espace public communal ou intercommunal et générant des profits à l'égard d'un prestataire sans qu'il n'y ait de contrepartie à cet usage, sans avoir d'autorisation ni de contrepartie est une violation des règles d'occupation du domaine public. Je souhaiterais qu'en coordination avec le syndicat Vélib' ou Autolib', la métropole et les communes s'organisent un moyen de répondre à cette réalité qui est un détournement des règles d'usage de l'espace public. Je m'étonne que l'on ne pose pas encore cette question, mais le Président la pose. Il faut impérativement rentrer sur ce sujet, car il n'est pas acceptable que demain, des profits soient faits par des tiers externes — je le dis d'ailleurs à l'économie nationale ou métropolitaine — avec des participations financières des usagers, et que cela se fasse contre les règles que nous déterminons pour nos communes et les intercommunalité en application stricte du droit.

**M. le Président**

Merci Monsieur. C'est la question que je voulais poser tout à l'heure, mais plus brièvement. Merci de l'avoir expliquée un peu plus longuement. Je passe la parole à Monsieur MISSIKA.

**M. MISSIKA**

Avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, nous avons réuni l'ensemble de ces prestataires de vélos en libre flotte au mois de novembre. Aujourd'hui, nous travaillons sur un code de bonne conduite avec ces différents prestataires. Nous sommes bien évidemment ouverts à l'idée que ce travail se fasse à l'échelle métropolitaine, parce que Paris ne sera pas la seule ville impactée par ce phénomène massif. Il faut également savoir que les véhicules en free floating ne sont pas que des vélos, mais également des scooters. Demain, il s'agira de voitures. Le sujet est donc un sujet beaucoup plus vaste que la simple question des vélos. Ceci pour dire que nous travaillons actuellement au niveau de la Ville de Paris. Nous sommes tout à fait prêts à partager ce travail avec les maires de la métropole. Si vous décidez de constituer un groupe de travail métropolitain, nous en ferons bien évidemment partie.

**M. le Président**

Merci, Monsieur MISSIKA. Ce que j'ai dit tout à l'heure est clair, en tout cas pour moi : j'estime qu'il n'y a pas d'usage sans droit et sans respect des droits. À partir du moment où les droits sont respectés, il n'y a pas de

problèmes. Le conseil municipal peut voter un droit spécifique d'ODP s'agissant de ce type de problème. Si ce n'est pas respecté, on peut même faire enlever les vélos. Si d'aventure, cela se répand en dehors de l'aire de la métropole, chaque maire prendra ses responsabilités, et je vous garantis que nous prendrons les nôtres.

### **M. NAJDOVSKI (EC)**

Merci, Monsieur le Président. En complément de ce qui vient d'être dit par mes différents collègues, je souhaiterais préciser que bien évidemment, le service Vélib' qui est déjà un service en partie métropolitain, car il se déploie aujourd'hui également sur un certain nombre de communes limitrophes de Paris. Aujourd'hui un peu moins. À partir du 1<sup>er</sup> janvier, il s'agira de 65 communes. Ce service est effectivement dégradé aujourd'hui, c'est la raison pour laquelle la Ville de Paris réfléchit à un dédommagement de l'ensemble des usagers, qu'ils soient parisiens ou non parisiens, et Madame BARATTI-ELBAZ a rappelé qu'un quart des usagers sont à l'heure actuelle non parisiens. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que 15 minutes de gratuité seront offertes à tous les usagers d'ici le 31 décembre, sachant qu'il y a aujourd'hui moins de stations disponibles, et cela nécessite donc davantage de temps pour remettre un vélo en station. Aussi, il y a également une réflexion sur une autre forme de dédommagement qui pourra peut-être, je l'espère, être annoncée d'ici la fin de la semaine.

Par ailleurs, en ce qui concerne les vélos en free floating, sans stations et sans bornes, je crois que c'est effectivement une question qui mérite d'être posée à l'échelle métropolitaine. Il est vrai que nous l'on a vu arriver ces vélos au cœur de Paris lors de ces dernières semaines, mais l'on voit bien que ces vélos ne circuleront pas uniquement dans Paris intra-muros, mais partout dans la métropole. C'est donc une réflexion à mener à l'échelle de la métropole. J'en profite également pour vous dire que le club des villes et territoires cyclables, qui fédèrent beaucoup de nos collectivités à l'échelle nationale, a décidé de mettre en place un groupe de travail sur cette question des vélos sans bornes et sensations. Je pense que nous, métropole du Grand Paris, pouvons travailler avec ce club de manière à dégager un certain nombre de pistes qui concernent aussi d'autres métropoles du territoire, je pense notamment à Strasbourg, Nantes et Lyon qui sont également intéressées par cette question, de manière à ce que l'on régule cette activité, sachant qu'elle peut venir concurrencer de manière déloyale Vélib'. En effet, Vélib' répond à des impératifs de service public, ce que ne font pas ces autres opérateurs en free floating.

### **M. le Président**

Nous sommes tous conscients de cela, Monsieur NAJDOVSKI. Merci.

### **M. J.P MARTIN (LR-DVD)**

En ce qui concerne ce sujet, je souhaiterais revenir à des choses simples. Le fait qu'il y ait des vélos en liberté en dehors de Vélib', c'est une chose. Mais sur le plan de l'encombrement de l'espace public, c'est autre chose. En effet, les personnes qui utilisent ces vélos les déposent n'importe où. Monsieur le Président, je suis à peu près de la même fibre que vous, et je peux vous dire que depuis 15 jours, je peux mettre à disposition de qui le souhaite un certain nombre de vélos, parce que je les fais ramasser par les services techniques de la ville. Ils sont dans un stock. Au fur et à mesure, je ferai en sorte que l'espace public ne soit pas investi de façon intempestive de cette manière. Ce qui est assez surprenant, c'est que comme ils sont géolocalisés, personne n'est venu nous les demander. Peut-être que dans les grandes manifestations de brocante, on pourra les revendre au moment venu. Ce qui est certain, c'est qu'occuper l'espace public de cette façon et sans avoir ne serait-ce fait un geste vis-à-vis des collectivités en leur disant : « Nous avons mis en place un dispositif... » Il est donc hors de question pour moi de négocier quoi que ce soit. Dès qu'il y a un vélo

abandonné, je le stocke dans un endroit de la ville et le tiens à disposition de ceux qui en sont les propriétaires. Ils paieront une amende pour occupation illégale de l'espace public. C'est une certitude.

**M. le Président**

Merci, Monsieur MARTIN. Nous sommes d'accord. Vous allez encore plus vite que nous. Bravo. Il faut simplement respecter des règles. Donner un coup de fil et poser des questions, ce n'est quand même pas si grave que cela.

**M. GAUDUCHEAU (UDI-UC)**

Merci. Je ne souhaite pas prolonger inutilement le débat. Simplement, au-delà de l'occupation de l'espace public, il y a malgré tout l'aspect financier ainsi que la mesure de l'impact financier de cette affaire. Aujourd'hui, une station représente 20 000 euros. La métropole y participe. Si nous laissons les choses s'installer ainsi, que va devenir l'équilibre financier et l'économie générale ? Sur le plan financier de cette affaire, qui financera les coûts ? Nous avons déjà eu quelques difficultés, et toutes ne sont pas complètement gérées. Nonobstant le fait qu'il va bientôt falloir s'attaquer à Autolib', et nous ne savons pas comment va être résorbé d'énorme déficit existant. Tout cela pose de vraies questions sur le plan financier. Je trouve un peu dommage que nous n'ayons pas vu le coup venir plus tôt et que nous soyons à la traîne. Aujourd'hui, il faut rattraper le temps perdu et prendre les choses en marche. Sinon, nous serons totalement dépassés. La seule satisfaction que nous aurons, c'est de payer les factures.

**M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. Je te rappelle que la métropole n'est pas concernée par Autolib'. Je préfère le rapporter pour que cela soit clairement dans le procès-verbal.

**Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVD)**

Je ne peux laisser dire que nous n'avons rien vu venir. À partir du 1<sup>er</sup> janvier, nous allons proposer un nouveau service métropolitain qui n'a rien à voir avec ces vélos en libre-service selon un certain nombre de critères qui feront la différence et garder l'attractivité du service. Il s'agit de vélos à assistance électrique pour 30 % d'entre eux qui seront proposés aux usagers, ce que ne proposent aucun des opérateurs cités aujourd'hui, ainsi que des vélos beaucoup plus résistants dont on aura l'assurance qu'ils seront toujours opérationnels, beaucoup plus que le Vélib', d'ailleurs. Lorsque l'on regarde la composition de ces nouveaux vélos colorés qui apparaissent dans l'espace public, ils sont beaucoup plus low cost tag ou font « vélos jetables ». Le service que nous allons proposer n'a rien à voir avec le service des opérateurs asiatiques pour la plupart d'entre eux, et je pense que nous résisterons à cette concurrence. Je ne peux donc pas laisser dire que nous n'avons rien vu venir.

**M. le Président**

Merci. C'était donc une simulation à laquelle s'est livré Monsieur GAUDUCHEAU juste pour vous provoquer et voir si vous réagissiez, Madame la Présidente. Vous avez réagi, et c'est parfait.

Qui accepte cette convention de financement ? Qui y est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

*La convention de financement a été adoptée à l'unanimité.*

Nous allons terminer les délibérations. Il nous en reste encore quatre. Monsieur BREUILLER pour la 14<sup>e</sup>.

**M. BREUILLER (EC)**

Il s'agit de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une démarche d'atlas de la biodiversité que j'ai eu l'occasion d'évoquer à propos du plan nature. Notre candidature à l'Agence française pour la biodiversité visait quatre actions : la réalisation d'un atlas, l'élaboration d'un plan d'action biodiversité, la mise en œuvre d'actions d'animation et de dispositifs de sciences participatives et la réalisation de projets de recherche en lien avec la biodiversité et université. Nous avons eu le bonheur d'être retenus dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence française de la biodiversité. Nous pourrions donc engager ce programme d'actions dont le montant est estimé à 280 000 euros, avec un financement de 200 000 euros, soit 70 % de ce montant, sollicité auprès de l'Agence française de la biodiversité. Je souhaiterais juste ajouter que dans les conséquences du dérèglement climatique et l'activité humaine, l'effondrement de la biodiversité est un sujet majeur, et nous devons, par nos politiques d'aménagement, contribuer à empêcher cet effondrement et à préserver une biodiversité qui reste paradoxalement assez riche sur le territoire métropolitain, mais insuffisamment connue.

**M. le Président**

Merci, Monsieur le Président. Vous constatez que nous continuons à entrer dans des décisions opérationnelles.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

La 15<sup>e</sup> délibération porte sur Airparif. Monsieur GUIRAUD ?

**M. GUIRAUD**

Cette délibération a la forme d'un avenant, puisque nous avons déjà délibéré, il y a un peu plus d'un an, une convention de partenariat avec Airparif. Cet avenant a pour objet de préciser l'implication de la métropole du Grand Paris dans Airparif, au regard de la surveillance de la qualité de l'air, ainsi que les travaux du PCAEM sur lequel Airparif est l'un des prestataires qui apportent des éléments importants. Enfin, il s'agit d'une communauté d'acteurs qui s'est créée récemment, AirLab, sous égide d'Airparif à laquelle nous participons. En termes de participation financière, il s'agit d'un montant de 150 000 euros pour l'exercice 2018 que nous vous proposons d'adopter à travers cet avenant n° 1 à la convention de partenariat signée, de mémoire, en novembre 2016.

**M. le Président**

Merci de cette proposition opérationnelle.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Nous entrons maintenant dans un « festival » de Monsieur BADRE, pour les finances. Il s'agit de la DSIT.

**M. BADRE (NI)**

Monsieur le Président, j'essayerai d'être concis, sans compromettre la clarté du propos. En ce qui concerne la 16<sup>e</sup> délibération, je rappelle que les recettes de CVAE progressent. Nous avons la possibilité d'en répartir une

tranche fixée entre 10 et 50 % sous forme de DSIT et de la renvoyer vers nos collectivités de terrain. Cette année, la CVAE progresse de 46 millions, c'est la raison pour laquelle la délibération que je vous propose est une sorte de délibération de Noël. L'année dernière, la progression entre 2015 et 2016 était de 4,5 millions. Ceci dit, il faut rester calme, dans la mesure où nous sommes dans un contexte où les variations de CVAE sont complètement aléatoires. Preuve en est lorsque l'on regarde le détail de l'origine de cette croissance de cette année, on a des moins et des plus qu'il faut essayer d'expliquer. Ce n'est pas toujours évident. Nous restons quand même dans un domaine assez fragile. Il ne faut pas s'installer dans l'idée que durablement, nous pourrions distribuer de la DSIT à cette hauteur. Nous sommes d'ailleurs dans un contexte d'incertitude budgétaire qui fait qu'il nous faut là aussi rester prudents. Ce que nous proposons dans cette délibération consiste à dire que nous répartissons, sous forme de DSIT, 30 % de ces 46 millions, c'est-à-dire 13,8 millions. Comme nous l'avons fait l'année dernière, nous les répartissons aux territoires. C'est un premier choix.

#### **M. le Président**

Cela fait dix fois de plus que l'année dernière. Il faut le dire.

#### **M. BADRE (NI)**

Tout à fait. Le premier choix, c'est donc 30 %. Nous le maintenons. Le deuxième choix, c'est vers les territoires. Il s'agit du même choix que l'année dernière. Reste à définir les conditions dans lesquelles nous répartissons cette masse de 13,8 millions d'euros entre les territoires. Cette année, nous proposons de sophistication légèrement la démarche de l'année dernière, lorsque nous avons retenu un système dans lequel on répartissait en fonction des apports des différents territoires, en ne prenant en compte que les apports positifs de leurs communes, ce qui est une manière de faire de la solidarité. On oublie les décroissances de CVAE venant de telles ou telles communes. On prend uniquement en compte les croissances. Aujourd'hui, nous proposons de répartir une première tranche, les deux tiers de ces 13,8 millions, sous cette forme, c'est-à-dire en fonction de l'intéressement. Pour manifester une forme de solidarité, le dernier tiers serait réparti à partir d'un critère calé sur les bases de CFE par habitant et par commune. Toutes les communes ayant des bases de CFE par habitant inférieures à la moyenne métropolitaine apporteraient cette base à leurs territoires. Et c'est en fonction du total de ces bases pour chaque territoire que se répartit cette deuxième part.

#### **M. le Président**

Une répartition qui est très simple. Tout le monde l'a parfaitement compris.

#### **M. BADRE (NI)**

J'espère, et je reste à disposition de ceux qui souhaitent des compléments d'information.

#### **M. LE BOUILLONNEC**

Je souhaiterais signaler que comme l'année dernière, nous avons introduit la dimension de solidarité, nous avons d'une certaine manière accentué cette solidarité avec des critères qui viennent de l'observatoire. Petit à petit, nous sommes donc en train de faire des pas vers la solidarité. Par honnêteté, je souhaiterais également souligner que ce dispositif complémentaire est rendu possible par le fait que la ville de Paris, en tant que territoire, et également Paris Ouest la Défense baissent le retour sur cette donation. C'est grâce à la baisse de ses de tentation pour ces deux territoires qu'est rendue possible la répartition complémentaire au titre de l'intégrité. Ceci pour montrer que la solidarité est pour l'instant portée par deux grands territoires.

**M. le Président**

C'est en progrès. Nous avançons en marchant. Au fur et à mesure, nous améliorons nos modalités de fonctionnement. La solidarité apparaît plus encore qu'hier, ce qui est formidable.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons 13 abstentions.

*La délibération a été adoptée à la majorité.*

Monsieur BADRE, la délibération suivante porte sur le pacte financier 2017.

**M. BADRE (NI)**

Merci, Monsieur le Président. Là aussi, nous sommes tenus d'avoir un pacte financier et fiscal qui doit permettre de mettre en œuvre notre projet métropolitain, lequel doit être calé sur la définition de l'intérêt métropolitain. Nous sommes en chemin et nous avons presque abouti sur l'intérêt métropolitain, mais pour l'instant, le pacte est retenu comme reprenant simplement les attributions de compensation, la DSIT dont nous venons de parler, ainsi que le FIM\*.

**M. le Président**

Merci. Y a-t-il des observations ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Monsieur BADRE, passons à la 18<sup>e</sup> délibération. Il n'y a plus que deux délibérations. Patience.

**M. BADRE (NI)**

Cela sera de plus en plus simple. Il s'agit d'une délibération classique que nous connaissons tous dans nos collectivités. Il s'agit de pouvoir démarrer l'année 2018. Pour le fonctionnement, les règles générales s'appliquent. Il n'y a donc pas de problème. Pour ce qui est de l'investissement, il faut expliciter, dans la limite du quart des crédits de l'année dernière, ce que nous pouvons mettre en œuvre cette année. C'est ce sur quoi porte cette délibération.

**M. le Président**

Merci. Y a-t-il des intervenants ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

La dernière délibération, Monsieur BADRE.

**M. BADRE (NI)**

Il s'agit simplement d'actualiser, pour les trois ans qui viennent, la convention de mutualisation que nous avons passée avec la Ville de Paris pour la gestion comptable de la métropole. Cette convention est passée sur trois partenaires : la Ville de Paris, la DRFIP et la métropole. Il s'agit simplement de fixer les conditions dans lesquelles cela se passera dans les trois années à venir. Dans cette délibération, il est intéressant de préciser que le montant des remboursements auxquels nous serons tenus est calculé à partir d'échos\*

annuels et personnels, des licences, des problèmes de formation et de l'évolution des outils. Cela ne pose pas vraiment de problème, puisque les trois partenaires sont d'accord

**M. le Président**

Nous avons déjà vu cela dans d'autres délibérations identiques.

**M. BADRE (NI)**

Absolument.

**M. le Président**

Merci. Y a-t-il un intervenant ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

*La délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Merci. Notre conseil métropolitain est terminé. Il s'agit du dernier de l'année. Permettez-moi de vous souhaiter un joyeux Noël, de bonnes vacances parce qu'elles seront méritées, mais également une bonne année 2018 que nous espérons pour notre métropole et pour l'avenir de notre territoire.

Comme je vous l'ai dit, vous êtes invités à déjeuner de l'autre côté de la rue dans la salle habituelle du déjeuner du conseil. Merci à toutes et à tous. Bonne fin de journée et bonnes fêtes de fin d'année.

*Le Président lève la séance à 12 heures 26.*

